



Le moniteur 2019 de l'ASA sur la sécurité

Sécurité, stabilité et perspectives
pour la société en Suisse

ASA | SVV



sotomo
gesellschaft, politik & raum ■ ■ ■

Commanditaire

Association Suisse d'Assurances ASA
Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14
8022 Zurich

Prestataire

Institut de recherche sotomo
Dolderstrasse 24
8032 Zurich

Auteurs

Michael Hermann
Gordon Bühler

Suivi technique

Thomas Ferst
Chaire sociologie militaire
Académie militaire (ACAMIL) à l'EPF de Zurich

Traduction

Christine Reversac Baudry

Zurich, juin 2019



Table des matières

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | En bref | 4 |
| 2 | Sécurité au quotidien | 7 |
| 2.1 | Ce qui confère un sentiment de sécurité au quotidien | 7 |
| 2.2 | Besoin de sécurité assouvi et non assouvi | 10 |
| 2.3 | Attentes individuelles en termes de risques | 12 |
| 2.4 | Obligations et interdictions | 14 |
| 2.5 | Tournant technologique et sécurité | 18 |
| 3 | Prévoyance : attentes et comportement | 20 |
| 3.1 | La date du départ à la retraite | 20 |
| 3.2 | Perspectives financières | 24 |
| 3.3 | Risque de dépendance | 26 |
| 4 | Les défis de la prévoyance vieillesse | 28 |
| 4.1 | La majorité s'attend à une baisse des rentes | 28 |
| 4.2 | Comparaison des systèmes de capitalisation et de répartition . . | 30 |
| 4.3 | Impulsions pour une réforme des rentes | 34 |
| 5 | Stabilité du système politique | 37 |
| 5.1 | Importance des principes qui sous-tendent le système suisse . . | 37 |
| 5.2 | Importance dans l'absolu et à titre individuel | 39 |
| 6 | Méthodologie | 42 |

1 En bref

La deuxième édition du « Moniteur de l'ASA sur la sécurité » édité par l'Association Suisse d'Assurances met l'accent sur la prévoyance vieillesse. Cette étude repose sur un sondage représentatif réalisé en ligne auprès d'un millier d'adultes en Suisse dans le courant du mois d'avril 2019. Il ressort des résultats obtenus que le besoin de la population suisse en termes de sécurité est couvert dans la plupart des domaines. Ce constat s'applique au logement comme à l'environnement social ainsi qu'au travail et à la sécurité policière. C'est par contre loin d'être le cas en prévoyance professionnelle où le déficit en matière de sécurité est prononcé. Seulement 23 pour cent de l'échantillon se sent entièrement et totalement protégé dans ce domaine. A l'opposé, 40 pour cent considèrent que leur besoin de sécurité n'y est absolument pas couvert. Cela montre que l'aspect financier de la prévoyance vieillesse relève des défis majeurs de l'articulation (subjective) du sentiment de sécurité de la population suisse. C'est la raison pour laquelle, le moniteur 2019 sur la sécurité se consacre essentiellement à la thématique de la prévoyance vieillesse.

Passage graduel à la retraite

De nos jours, les actifs suisses décident en grande partie de quitter la vie active avant l'âge légal de la retraite. A quelles conditions les personnes interrogées pourraient-elles envisager de travailler plus longtemps, ce qui renforcerait le système des retraites ? Sur les sept mesures évoquées, une seule trouve un large écho parmi un pan important des personnes actuellement en activité. Il s'agit de la possibilité de réduire progressivement le taux d'occupation. 37 pour cent des 56 à 65 ans y voient un moyen efficace en ce qui les concerne pour ajourner leur départ à la retraite. Le présent sondage met ainsi en évidence que la réduction progressive du taux d'occupation constitue possiblement l'approche la plus prometteuse en faveur d'un prolongement de la vie active. Souvent considérée comme la voie royale vers un relèvement individualisé de l'âge de la retraite adapté aux conditions de vie de la personne considérée, la flexibilisation de l'âge de la retraite remporte par contre beaucoup moins l'adhésion.

Le mode de traitement du risque de dépendance relève de la prévoyance vieillesse au sens large. En la matière, le sondage tire des enseignements alarmants : seulement un quart tout juste de la population suisse se sent suffisamment bien protégé dans un tel cas.

Crainte d'une baisse du niveau des rentes

Nos rentes sont-elles sûres ? Près de trois quarts de l'échantillon déclarent que le niveau des rentes va baisser en Suisse dans le futur. 22 pour cent s'attendent même à une baisse drastique. Seule une minorité pense que les réductions des rentes relèvent de décisions effectives des politiques. La grande majorité croit par contre que les réformes resteront bloquées, ce qui n'empêchera pas les rentes de baisser. Ceci traduit les prévisions des interviewés selon lesquelles le système s'adaptera plus ou moins automatiquement aux contraintes démographiques, les rentrées d'argent manquantes seront alors compensées par des rentes plus faibles.

L'épargne dans le deuxième pilier, à la fois privilégiée et remise en question

Il ressort de l'étude que le principe de la prévoyance professionnelle obligatoire dans le deuxième pilier (LPP) est généralement considéré comme plus sûr, plus durable et plus efficace comparé au premier pilier. De son côté, le principe de répartition de l'AVS est plus souvent mis en relation avec l'équité intergénérationnelle. Au global, 38 pour cent de l'échantillon estiment que le deuxième pilier doit avoir plus de poids à l'avenir dans le financement des rentes. Ils sont bien moins nombreux (28 pour cent) à souhaiter un transfert en faveur du premier pilier (AVS) reposant sur le système de la répartition. En dépit de la crédibilité du deuxième pilier, une majorité relativement importante des interrogés s'oppose à la réduction du taux de conversion. Pour beaucoup, la solution du financement du déséquilibre croissant entre jeunes et personnes âgées réside dans la socialisation du déficit. Il faut que la collectivité finance le déficit des caisses de pension (par exemple sous la forme d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée). Cela illustre le dilemme de la réforme de la prévoyance vieillesse à l'ère du tournant démographique : si la majorité s'entend pour éviter toute aggravation du déficit, il faut aussi que les rentes soient touchées le moins possible. Lorsqu'il est question de mesures concrètes en faveur de la réforme des retraites, l'harmonisation de l'âge de la retraite des femmes à celui des hommes est la mesure la plus largement soutenue ; cela traduit un véritable changement de mentalités sur cette question éminemment politique. Le relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée arrive en deuxième position des mesures souhaitables. Quant à celle prônant une réduction des rentes AVS pour les bons salaires, elle obtient un score étonnamment élevé.

Le fédéralisme, la concordance et le système de milice perdent de leur substance

Le système politique joue un rôle important en matière de sentiment de sécurité, car c'est de lui que dépend la stabilité du cadre global. La dernière partie du

« Moniteur de l'ASA sur la sécurité » est consacrée à ce cadre global et à ses caractéristiques typiquement suisses. Une grande majorité de la population continue de soutenir les particularités du système suisse. Les résultats du sondage mettent néanmoins en évidence le fait qu'un profond fossé s'est creusé entre les différentes caractéristiques étudiées. Alors que la démocratie directe et la neutralité sont deux principes profondément ancrés, y compris dans le champ de valeurs personnelles des répondants, cela n'est pas vraiment le cas des autres principes porteurs du système politique suisse. Seulement respectivement un cinquième des interrogés considèrent que les principes de fédéralisme, de concordance et le système de milice revêtent également une certaine importance pour eux à titre personnel. Bien que validés en théorie, ces trois principes risquent de susciter de moins en moins l'adhésion à l'avenir.

2 Sécurité au quotidien

2.1 Ce qui confère un sentiment de sécurité au quotidien

Le facteur par excellence qui contribue à donner aux personnes vivant en Suisse un sentiment de sécurité, c'est l'environnement personnel : le cercle familial pour trois quarts et le cercle amical pour deux tiers des répondants. L'environnement personnel exerce un effet stabilisateur, indépendamment des conditions externes comme le travail et les moyens financiers. Le poste de travail et l'environnement de travail influent aussi énormément sur le sentiment de sécurité de la population active : ce critère suit de quelques points seulement le cercle amical. L'influence de l'Etat sur le sentiment de sécurité des enquêtés est plutôt discrète. Seulement la moitié environ d'entre eux indique que l'une des deux fonctions centrales de l'Etat contribue de manière déterminante à leur sentiment personnel de sécurité : l'ordre public, qui protège l'intégrité et les biens de la population avec l'aide de la police et de l'armée, et l'Etat social, qui veille à la garantie des moyens financiers de base en se reposant sur les outils que sont l'AVS, l'AC et l'AI. Les assurances privées (santé, retraite, etc.) sont citées par 45 pour cent de l'échantillon. Les économies accumulées et les héritages potentiels nourrissent tout de même à 39 pour cent le sentiment personnel de sécurité (Figure 1).

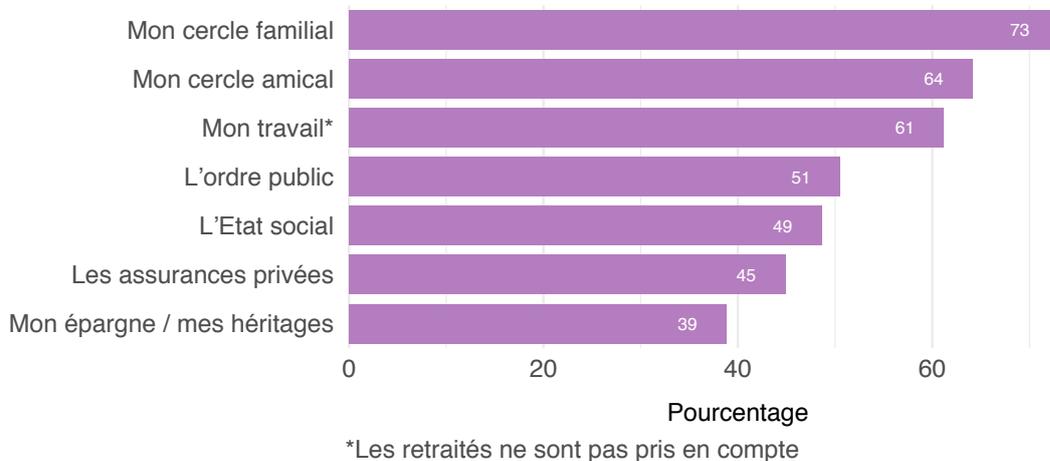
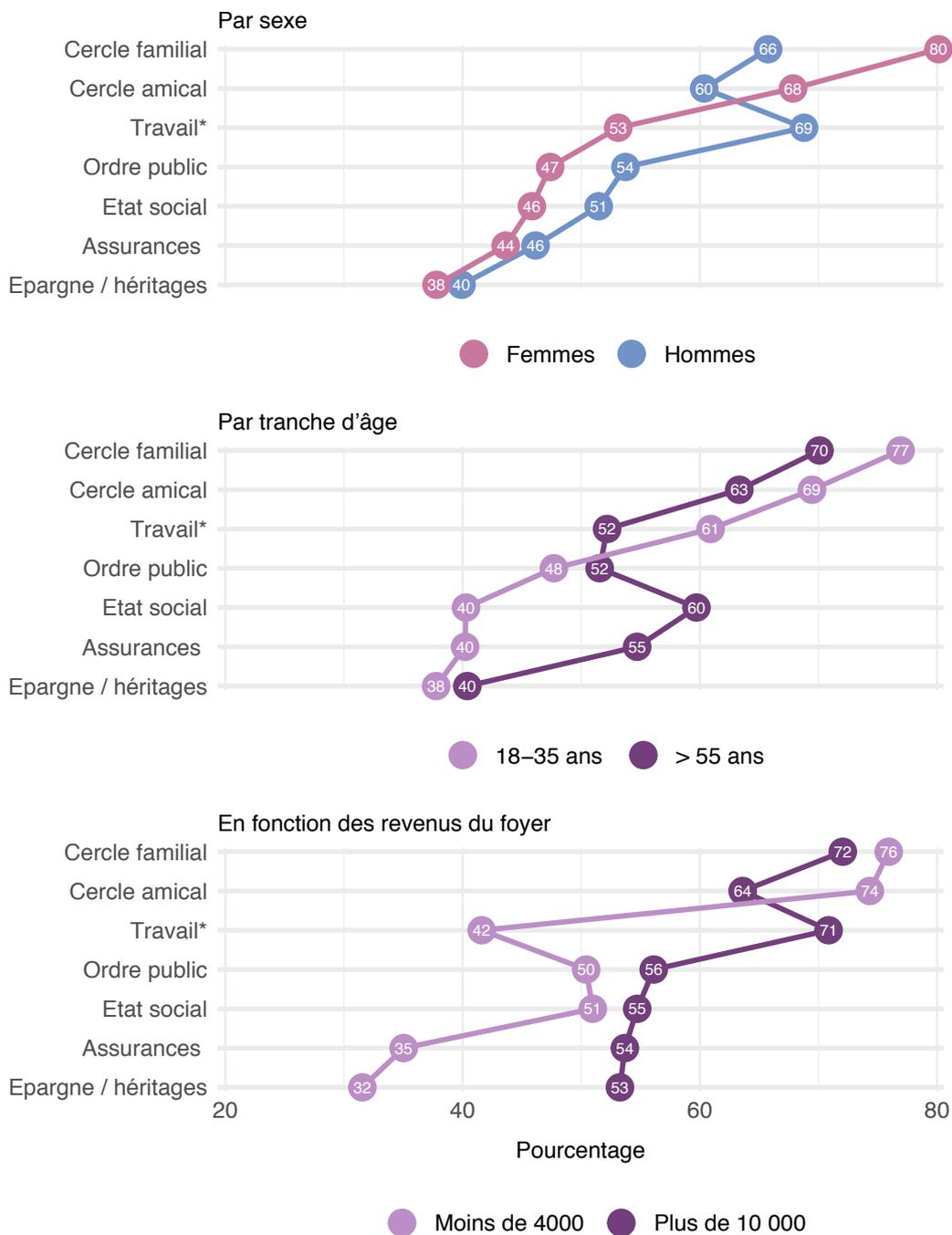


Figure 1: Domaines contribuant nettement au sentiment de sécurité de l'échantillon.

Le travail est le principal facteur qui contribue au sentiment de sécurité des hommes. Pour les femmes, c'est l'environnement personnel (Figure 2). Ces chiffres reflètent les différences habituelles entre les genres : les hommes sont souvent la principale source de revenus de la famille et les femmes s'occupent davantage des tâches domestiques. Il est donc logique que le sentiment de sécurité des hommes découle essentiellement de leur activité lucrative et celui des

femmes plus souvent des relations familiales. Cette différence d'importance traduit éventuellement aussi des différences en termes de valeurs : indépendamment de la situation personnelle concrète, le sentiment de sécurité se conforte de plus en plus dans les liens sociaux ou la sécurité économique.



*Les retraités ne sont pas pris en compte

Figure 2: Principaux éléments contribuant au sentiment de sécurité – en fonction de critères démographiques.

Pour les plus jeunes et les plus âgés, les cercles familial et amical sont les principaux facteurs contribuant au sentiment personnel de sécurité. La différence de perception est importante en ce qui concerne l'état social et les assurances privées. Les plus âgés ont généralement davantage conscience que les plus jeunes de la sécurité que ces institutions peuvent leur apporter. L'écart est particulièrement important entre les personnes percevant des revenus faibles et celles aux revenus élevés : 71 pour cent des interrogés ayant des revenus élevés nourrissent leur sentiment de sécurité dans le travail, contre 42 pour cent de ceux aux revenus faibles. Par ailleurs, pour les répondants aux revenus faibles, l'épargne et les héritages nourrissent moins leur sentiment personnel de sécurité, sûrement parce que ces facteurs de sécurité ne les concernent que dans une moindre mesure (Figure 2).

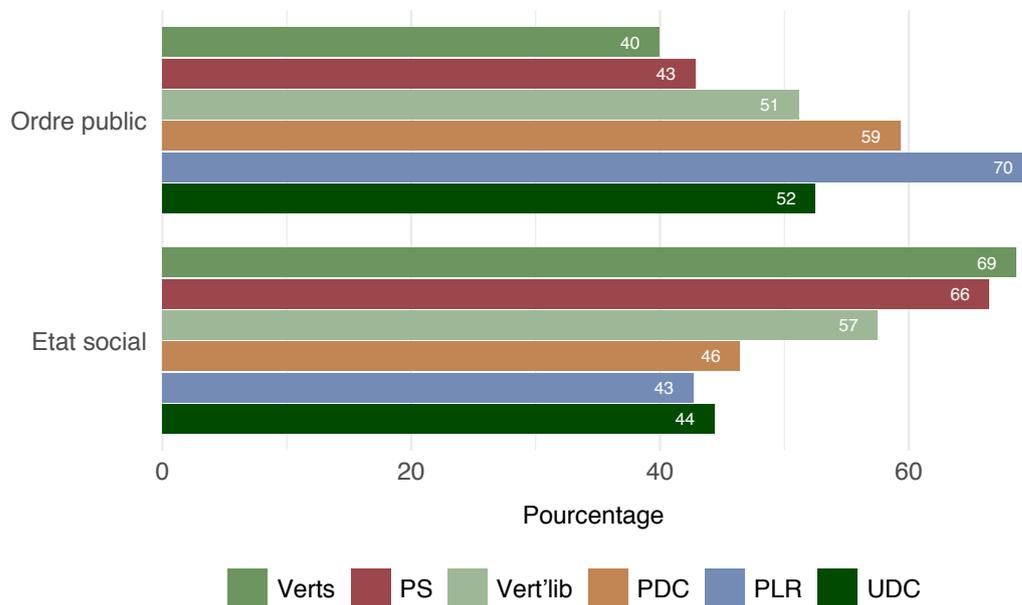


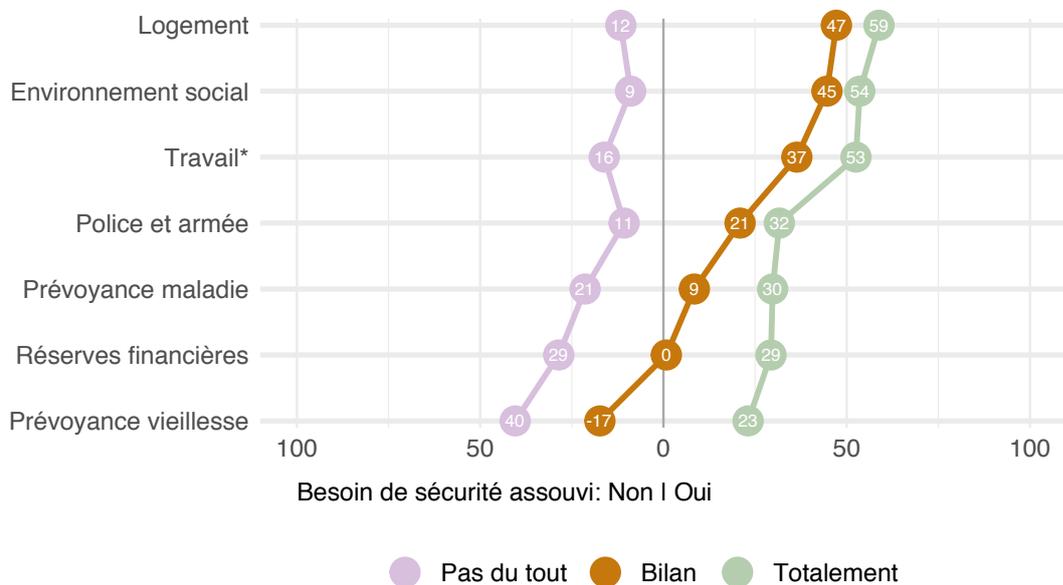
Figure 3: Principaux éléments contribuant au sentiment de sécurité – en fonction de la proximité politique.

La figure 3 illustre dans quelle mesure les propres valeurs des personnes interrogées influent sur les facteurs pris en compte pour le sentiment personnel de sécurité. L'ordre public joue un rôle important surtout pour le sentiment de sécurité des sympathisants du PLR, sa signification est par contre plus faible pour ceux des partis de gauche, le PS et les Verts. Ces derniers accordent davantage d'importance à l'état social, lequel revêt à son tour un intérêt moindre pour les sympathisants des partis bourgeois.

2.2 Besoin de sécurité assouvi et non assouvi

Dans quels domaines le besoin de sécurité de la population n'est-il pas assouvi ? La figure 4 illustre la proportion des personnes interrogées dont le besoin de sécurité est totalement et entièrement assouvi, voire pas du tout assouvi, et dresse le bilan en fonction des différents domaines considérés. Ce « bilan en matière de sécurité » s'obtient par la différence entre la proportion des répondants dont le besoin de sécurité est totalement et entièrement assouvi et de celle des personnes dont le besoin de sécurité n'est pas du tout assouvi. Une valeur négative indique un besoin de sécurité globalement non assouvi.

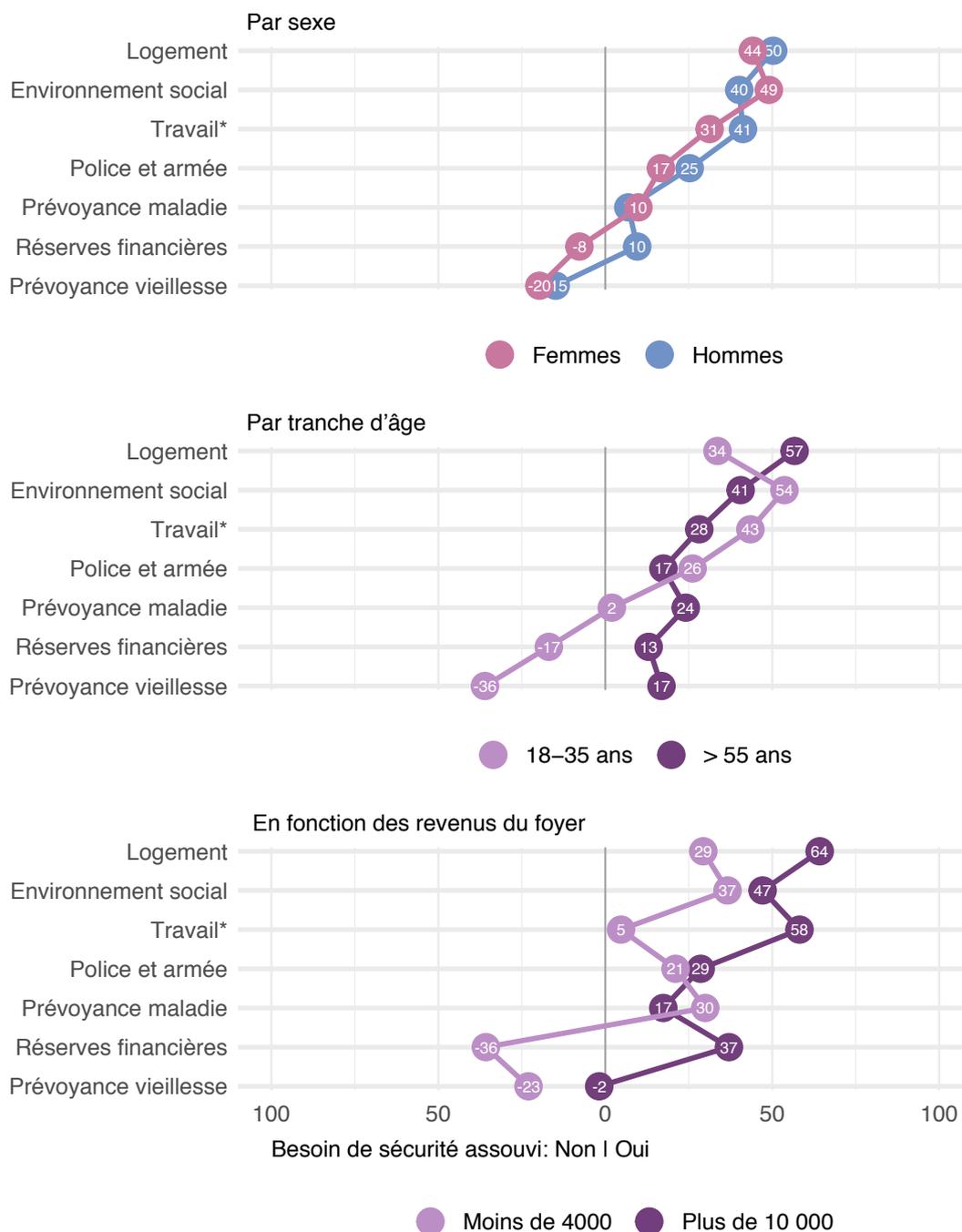
Pour les interviewés, leur besoin de sécurité est surtout couvert en ce qui concerne leur logement, suivi de leur environnement social. Dans ces deux domaines, plus de la moitié de la population se sent parfaitement bien protégée. Par contre, les principaux déficits de sécurité s'observent en prévoyance vieillesse. Seulement 23 pour cent de l'échantillon se sentent entièrement et totalement protégés dans ce domaine. A l'inverse, 40 pour cent ne se sentent absolument pas protégés. En conséquence, le bilan est clairement négatif avec une différence de 17 points de pourcentage. Les réserves financières affichent la deuxième valeur la plus faible dans le bilan en matière de sécurité. Au total, la population suisse se sent insuffisamment bien protégée en termes de prévoyance financière pour la retraite. Cela montre que la sécurité financière durable relève des défis majeurs de l'articulation (subjective) de la sécurité en Suisse.



*Les retraités ne sont pas pris en compte

Figure 4: Domaines dans lesquels le besoin de sécurité des personnes interrogées est assouvi.

La figure 5 présente le bilan en matière de sécurité pour différentes catégories de la population. La prévoyance vieillesse inquiète surtout la jeune génération en Suisse : son bilan en termes de sécurité est nettement négatif dans ce domaine. Au regard des réserves financières aussi, les plus jeunes se sentent en insécurité, contrairement à leurs aînés.



*Les retraités ne sont pas pris en compte

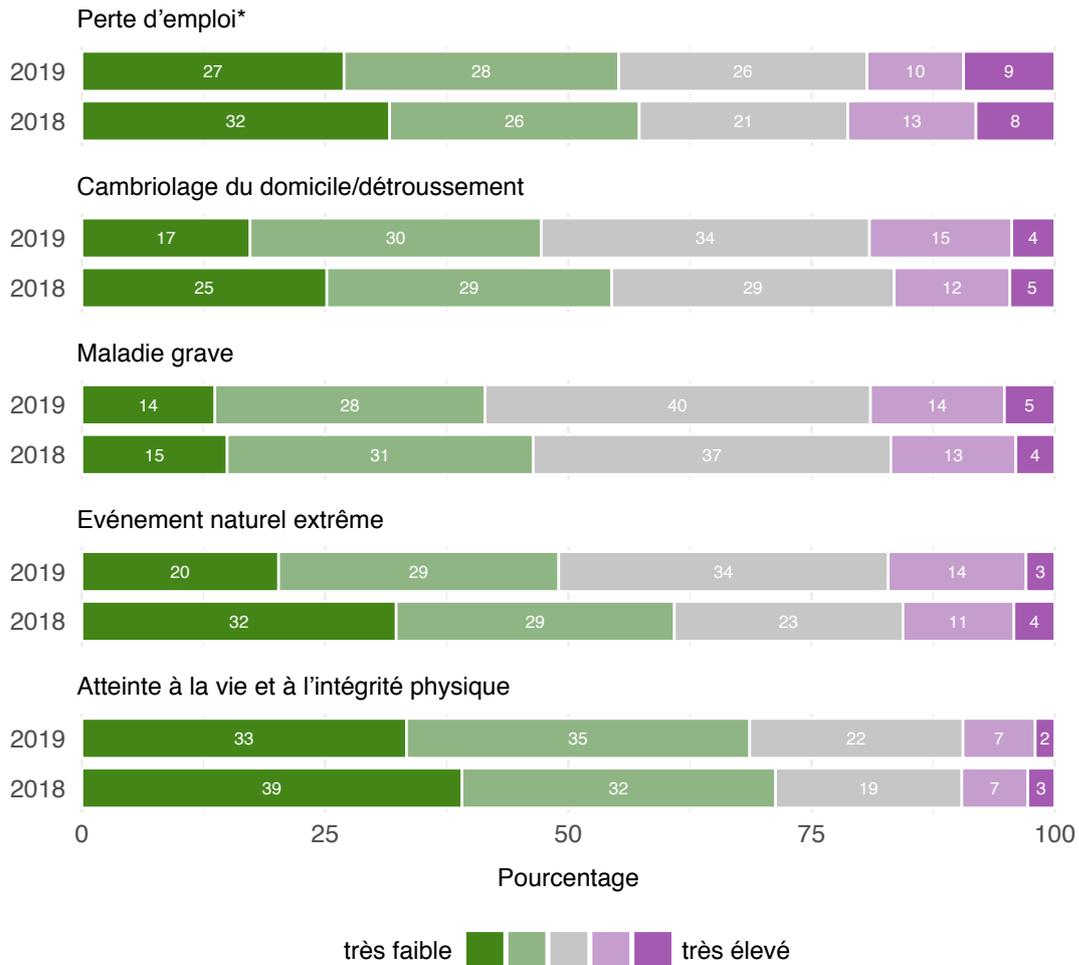
Figure 5: Domaines dans lesquels le besoin de sécurité des personnes interrogées est assuvi – en fonction de critères démographiques.

Les différences concernant le besoin de sécurité sont nettement moins importantes entre les sexes qu'entre les groupes d'âge. On remarque cependant que les femmes affichent un sentiment de sécurité moins prononcé que les hommes au regard de leur travail et de leurs réserves financières. La participation plus faible des femmes au marché du travail exerce manifestement un effet négatif sur leur sentiment de sécurité financière. A l'inverse, le sentiment de sécurité des femmes est plus élevé dans l'environnement social. Les différences de revenus des ménages génèrent des écarts particulièrement importants : les personnes aux revenus élevés se sentent nettement mieux protégées en termes d'emploi, de logement et de réserves financières que celles percevant des revenus plus modestes. Ici aussi, il apparaît clairement à quel point la population se sent insécurisée en matière de prévoyance vieillesse : les répondants aux revenus élevés dressent aussi un bilan légèrement négatif en termes de sécurité dans ce domaine – ce bilan est même nettement négatif pour les personnes aux revenus plus faibles.

2.3 Attentes individuelles en termes de risques

L'échantillon a été invité à considérer différents dangers et événements et à estimer la probabilité d'être touché par ceux-ci au cours des dix prochaines années.

La perte d'emploi, le cambriolage du domicile ou le détournement et la maladie grave sont les trois principales craintes : respectivement 20 pour cent des personnes estiment probable à très probable d'être un jour personnellement touchées par l'un de ces trois risques. Elles sont 17 pour cent à craindre être un jour victimes d'un événement naturel extrême. La crainte d'une atteinte à la vie et à l'intégrité physique est nettement moins prononcée. Seulement 9 pour cent des répondants se sentent concernés (Figure 6). Par rapport à l'année précédente, les craintes d'être touchés par plusieurs dangers ont eu plutôt tendance à se renforcer ; ce sont les événements naturels qui enregistrent la progression la plus forte.



*Les retraités ne sont pas pris en compte

Figure 6: Estimation des dangers : probabilité d'être personnellement touché au cours des dix prochaines années en Suisse.

Dans quelle mesure la probabilité estimée d'occurrence du danger correspond-elle au risque concret d'être touché par l'événement correspondant ? La figure 7 présente les événements effectivement subis au cours des dix dernières années (axe vertical) par rapport à la probabilité estimée d'occurrence du risque correspondant au cours des dix prochaines années (axe horizontal).

En ce qui concerne la perte d'emploi, les craintes concordent très précisément avec ce qu'il s'est passé auparavant (les valeurs sont proches de la diagonale). Si la crainte d'une atteinte à la vie et à l'intégrité physique est relativement faible (9 pour cent), la comparaison avec le nombre effectif de cas survenus par le passé (4 pour cent) montre néanmoins que ce risque est nettement surestimé. L'écart entre les événements naturels extrêmes passés et attendus est encore plus net : la probabilité attendue d'être touché au cours des dix prochaines années (17 pour cent) est plus de trois fois supérieure aux sinistres effectivement survenus au cours des dix dernières années (5 pour cent).

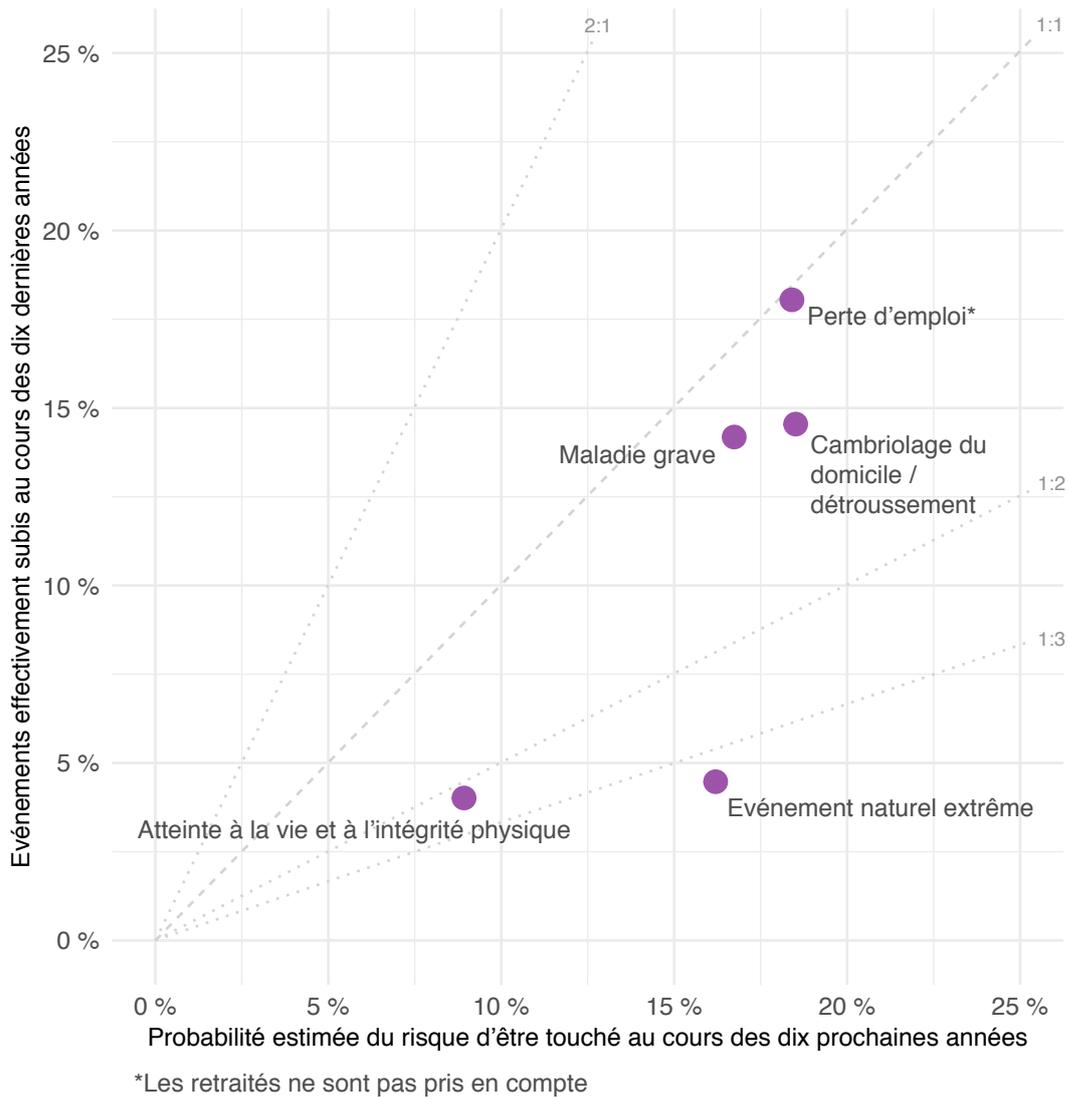


Figure 7: Sinistres subis et probabilité estimée d'occurrence des risques.

2.4 Obligations et interdictions

Plus de deux tiers de l'échantillon est favorable à une présence policière accrue dans les lieux publics à forte fréquentation, seulement sept pour cent y est défavorable (Figure 8). Le renforcement de la présence policière sur Internet est beaucoup plus controversé. Les opposants à une surveillance policière en ligne de certaines personnes en l'absence de présomption concrète sont pratiquement aussi nombreux que les partisans d'une telle pratique (respectivement près de 35 pour cent). A l'inverse des lieux publics, les activités en ligne sont plutôt considérées comme relevant de la sphère privée. En conséquence, une présence policière dans la sphère virtuelle est perçue par beaucoup comme une menace pour les libertés individuelles.

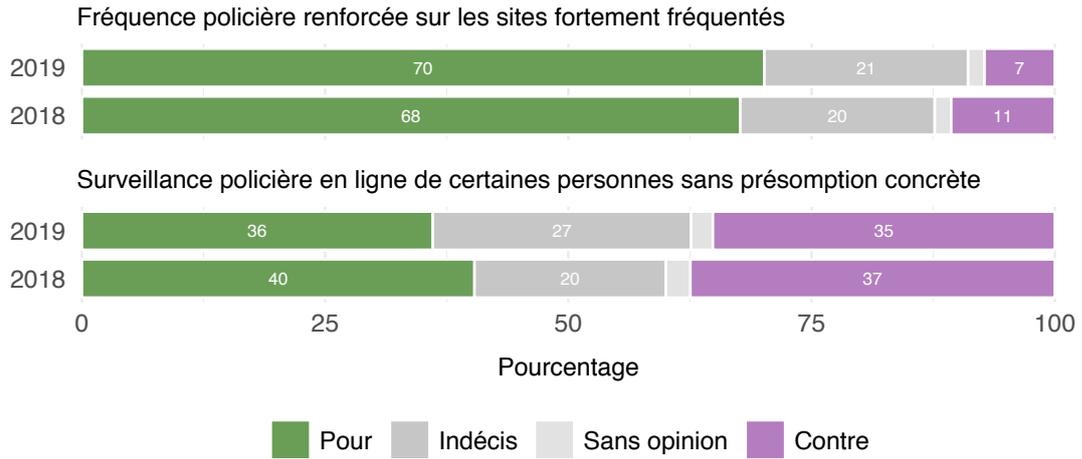


Figure 8: Attitude par rapport aux mesures de sécurité policière.

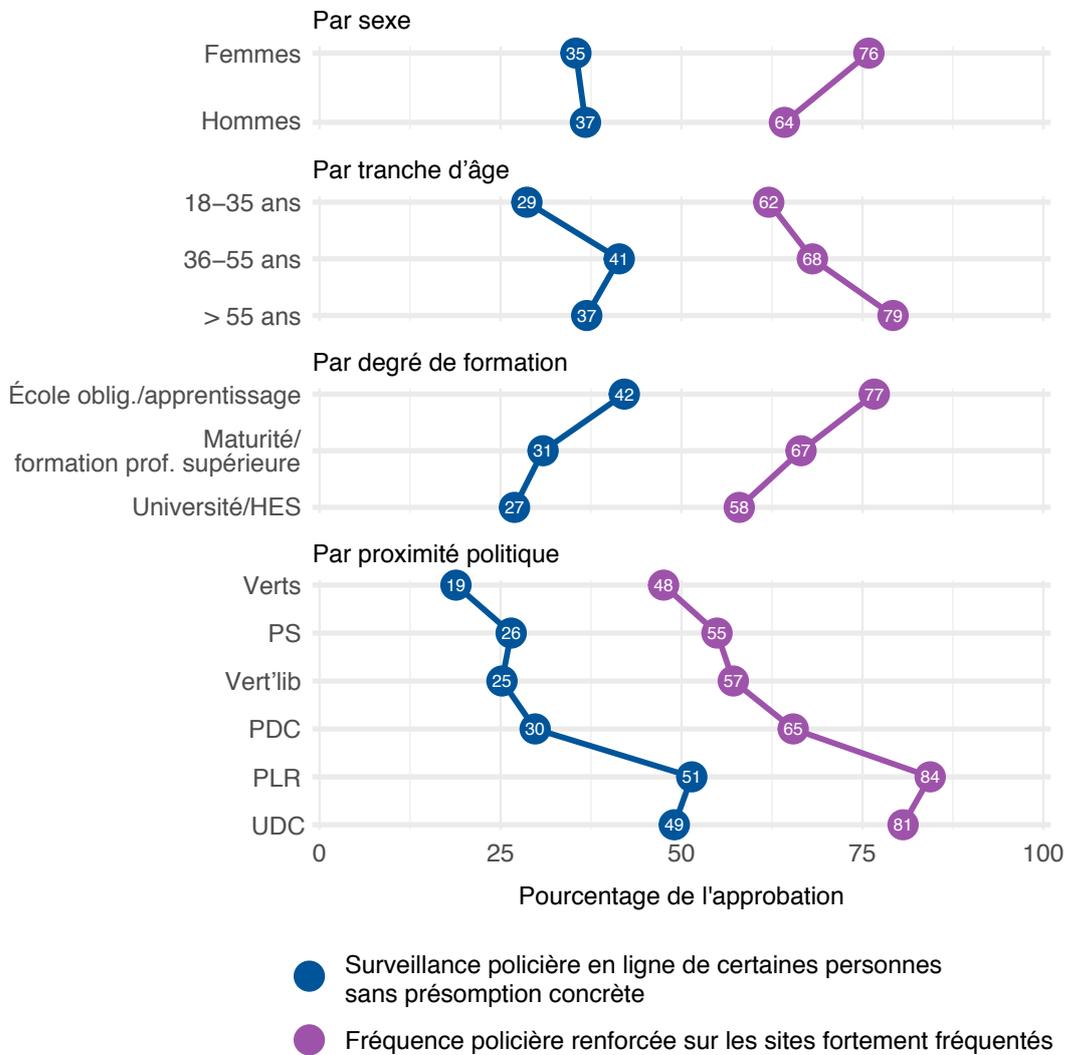


Figure 9: Approbation des mesures de sécurité policière - en fonction de critères démographiques.

L'approbation des mesures relevant de la sécurité policière dépend largement du niveau de formation des personnes interrogées (Figure 9). Les personnes avec un niveau de formation supérieur se montrent nettement plus sceptiques que celles disposant d'une formation de base. Les opinions quant à l'opportunité d'une présence policière dans les lieux publics divergent nettement en fonction des sexes : elle est soutenue bien plus largement par les femmes que par les hommes, car celles-ci s'y sentent en général davantage en danger. La différence en fonction de l'âge est également prononcée. Comme il fallait s'y attendre, la gauche et la droite s'opposent fortement sur la question des mesures policières. Pour autant, la moitié des sympathisants du PS ou des Verts prône une présence policière accrue dans les lieux publics. Au global, le soutien apporté aux mesures policières demeure relativement constant par rapport à l'année précédente. La surveillance en ligne enregistre une légère baisse de son taux d'approbation.

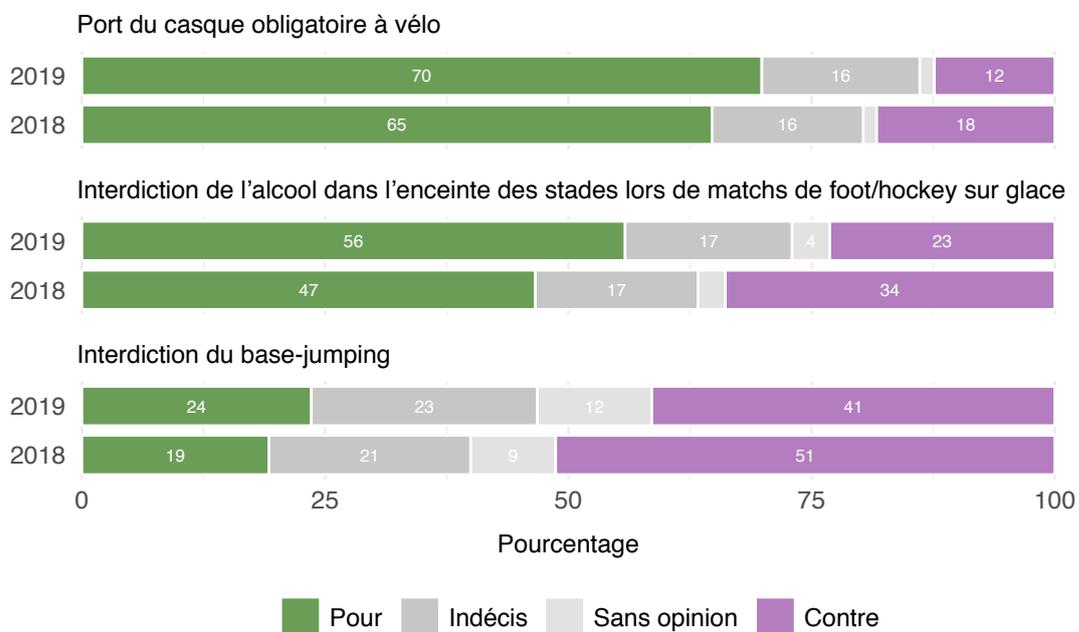


Figure 10: Approbation des obligations et des interdictions.

Lorsqu'il est question d'obligations et d'interdictions aux fins d'amélioration de la prévention, les résultats sont tout aussi disparates que dans le cas des mesures en faveur de la sécurité policière (Figure 10). Si 70 pour cent des répondants sont favorables au port du casque obligatoire en vélo, seulement un quart d'entre eux soutiennent une interdiction du base jumping. Ceci, en dépit du risque très important d'accidents, notamment mortels, liés à la pratique de ce sport extrême. A la différence d'une obligation d'un port de casque qui consiste simplement en une limitation, il s'agit ici de l'interdiction d'exercer une activité, ce qui est manifestement considéré comme une ingérence plus importante dans la liberté individuelle – ceci en dépit du faible nombre de pratiquants de ce sport. Plus de la

moitié de l'échantillon est par ailleurs favorable à une interdiction de l'alcool dans les stades lors de matchs et football/hockey sur glace. La restriction de la liberté individuelle est ici ambivalente : cette directive n'empêche pas de se rendre à une telle manifestation sportive, mais cela est assorti d'une contrainte. L'interdiction de la consommation d'alcool constitue déjà pour certains une restriction trop importante de la liberté individuelle.

Par rapport à l'année dernière, le soutien apporté aux obligations et aux interdictions s'est légèrement renforcé. Ce phénomène transparaît de manière particulièrement nette dans le cas de l'interdiction de la consommation d'alcool dans les stades. Le débat portant sur les violences commises par les supporters de foot a gagné en intensité l'année dernière suite à leur multiplication.

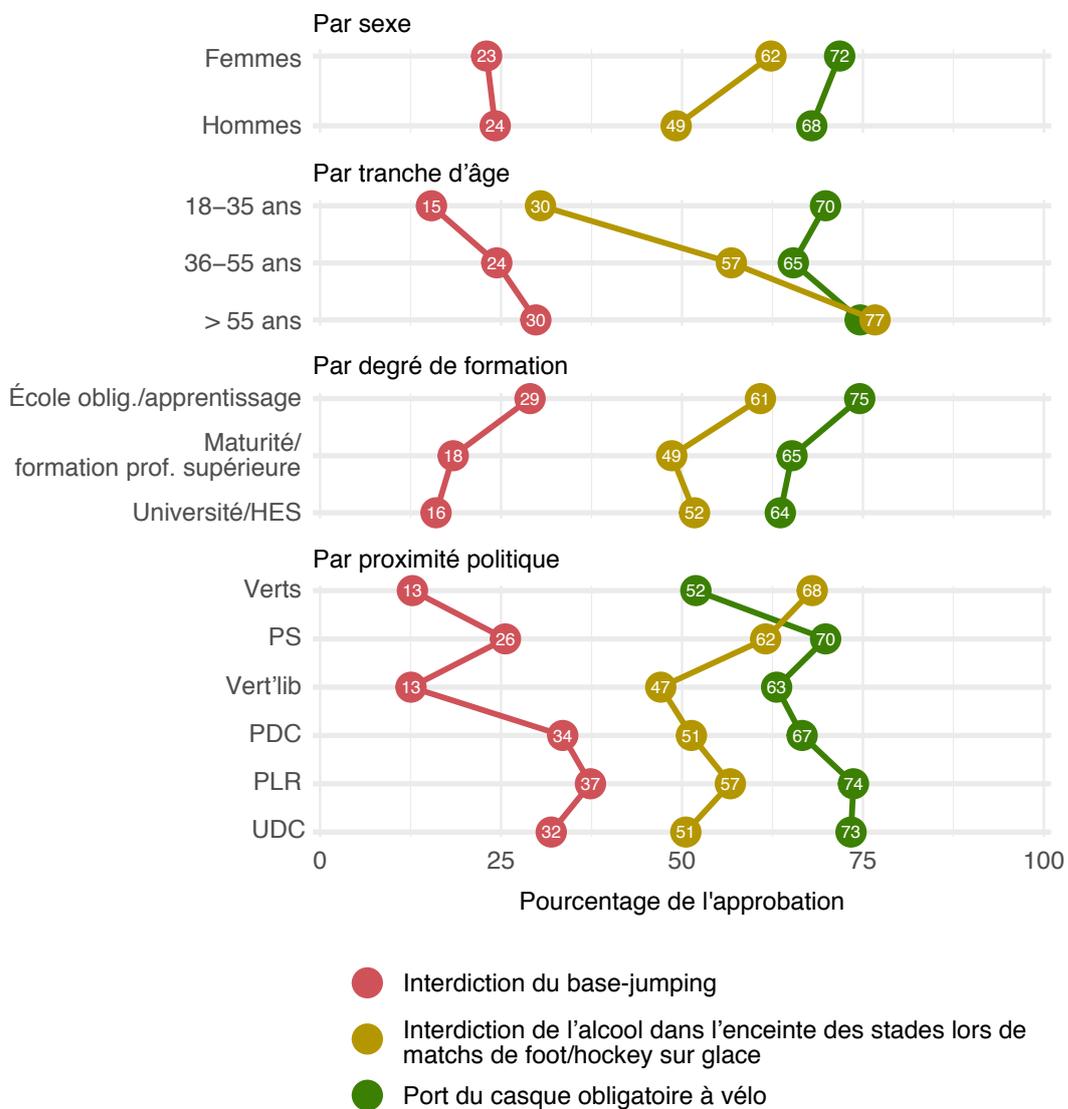


Figure 11: Approbation des obligations et des interdictions – en fonction de critères démographiques.

La figure 11 montre que ce sont surtout les jeunes qui se prononcent contre l'interdiction de l'alcool lors de matchs de foot ou de hockey sur glace. Les plus âgés y sont clairement favorables. La consommation d'alcool dans une ambiance festive avec ses semblables relève plutôt du style de vie de la jeune génération. A l'inverse, les plus âgés considèrent la consommation d'alcool en groupe davantage comme un risque en termes de sécurité. Par ailleurs, il est intéressant de noter que les sympathisants de gauche sont plutôt favorables à une interdiction.

A la différence des mesures de sécurité policière, le soutien apporté aux obligations et aux interdictions est ici moins fonction de la proximité politique. De la même manière, le niveau d'études influe également moins que d'habitude. La divergence entre les sexes ressort essentiellement en ce qui concerne l'interdiction de l'alcool dans les stades : près de deux tiers des femmes sont pour, contre seulement la moitié des hommes.

2.5 Tournant technologique et sécurité

Avec le tournant technologique, la responsabilité et le contrôle des processus de sécurité ne sont dans bien des domaines plus du ressort des hommes mais de systèmes automatisés. Que pense la population suisse de cette évolution ?

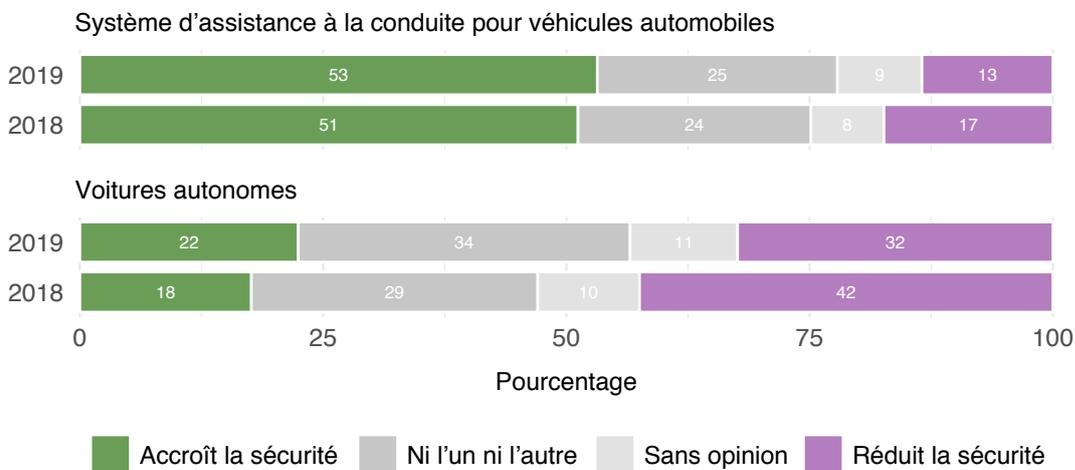


Figure 12: Estimation de l'évolution de la sécurité routière avec les systèmes d'assistance à la conduite et les voitures autonomes – Comparaison avec les résultats de l'année précédente.

Pour la moitié, les systèmes d'assistance à la conduite, aujourd'hui largement répandus, contribuent à l'amélioration de la sécurité sur les routes. Par rapport à l'année dernière, les différences sont ici minimales. Comme l'année précédente, la population se montre nettement plus critique à l'encontre des voitures entièrement autonomes. Les résultats indiquent néanmoins une certaine évolution vers une

attitude plus positive : alors que l'année dernière, 42 pour cent s'accordaient à dire que les voitures autonomes réduisent la sécurité, les sceptiques ne sont plus que 32 pour cent en 2019. Aujourd'hui, 22 pour cent estiment que les voitures autonomes contribuent à accroître la sécurité (Figure 12).

Les procédures d'identification numérique comme la reconnaissance faciale bénéficient d'un capital-confiance relativement élevé : 55 pour cent de la population s'accordent à dire qu'elles ont un impact positif sur la sécurité. Cette valeur demeure constante d'une année à l'autre. Le paiement sans argent liquide remporte davantage de suffrages cette année. Si 30 pour cent de la population estiment qu'il contribue à améliorer la sécurité, ils sont 20 pour cent à penser l'inverse, à savoir qu'il la compromet. Près de la moitié de l'échantillon considère que le paiement sans argent liquide ne contribue ni à améliorer, ni à détériorer la sécurité. Pour les interviewés, et indépendamment de toute considération de sécurité, il s'agit d'un outil complémentaire à l'argent liquide. Comme l'année précédente, la population ne voit pas vraiment l'intérêt des cryptomonnaies en termes de sécurité. Près d'un tiers des répondants trouvent même qu'elles réduisent la sécurité. Comme l'année précédente, une grande partie (29 pour cent) d'entre eux reconnaissent ne pas savoir en quoi consistent les cryptomonnaies. Pour un pan important de la population, les cryptomonnaies ne semblent jusqu'à aujourd'hui toujours pas d'actualité – et sont donc plutôt considérées avec des a priori négatifs (Figure 13).

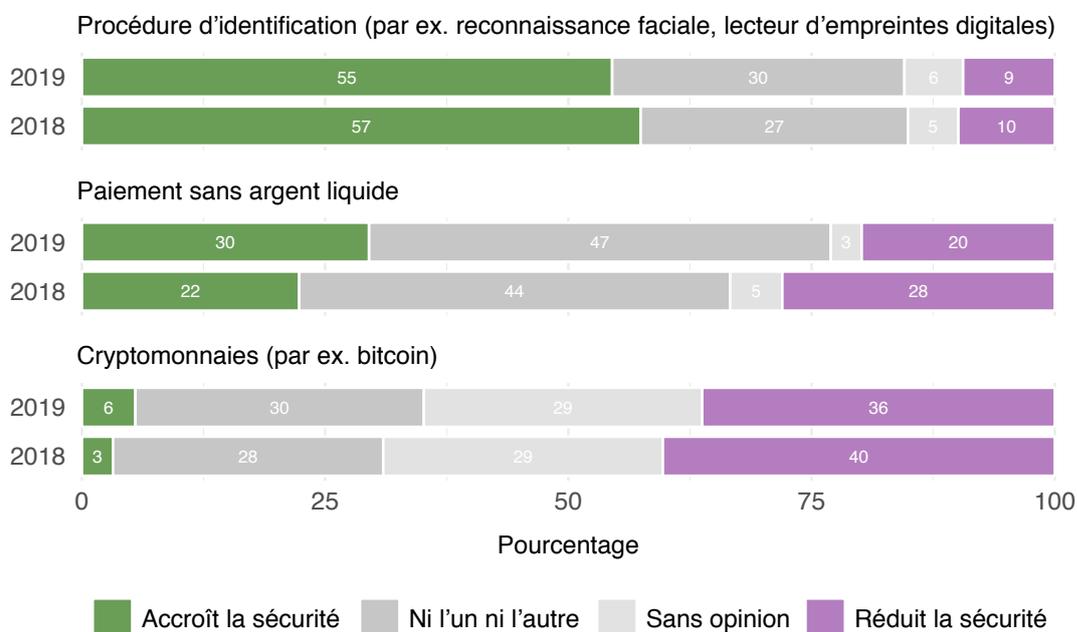


Figure 13: Estimation de l'évolution de la sécurité avec les procédures d'identification, les paiements sans argent liquide et les cryptomonnaies – Comparaison avec les résultats de l'année précédente.

3 Prévoyance : attentes et comportement

Il ressort de la comparaison de différents domaines de la vie que la sécurité financière durable, surtout dans la perspective de la retraite, compte actuellement au nombre des principaux défis à relever pour assouvir le sentiment de sécurité de la population en Suisse, voire constitue le défi par excellence en la matière (Figure 4). C'est la raison pour laquelle, le moniteur 2019 sur la sécurité se consacre essentiellement à la thématique de la prévoyance vieillesse. Le présent chapitre éclaire les aspects individuels liés à la sécurité des rentes. Il s'agit des facteurs déterminant la date du départ à la retraite ainsi que les propres perspectives financières à l'âge de la retraite. Mais il est aussi question du risque de dépendance qui augmente avec l'âge.

3.1 La date du départ à la retraite

Une grande partie de la population suisse prend aujourd'hui sa retraite avant l'âge légal. Il semble que ce besoin ne se manifeste apparemment qu'au cours de la vie active. Les jeunes personnes interrogées affichent encore la volonté de travailler au moins jusqu'à l'âge de la retraite. Dans les groupes d'âge des moins de 46 ans, ils ne sont généralement que 20 pour cent à avancer qu'ils voudront probablement prendre leur retraite avant l'âge légal (Figure 14).

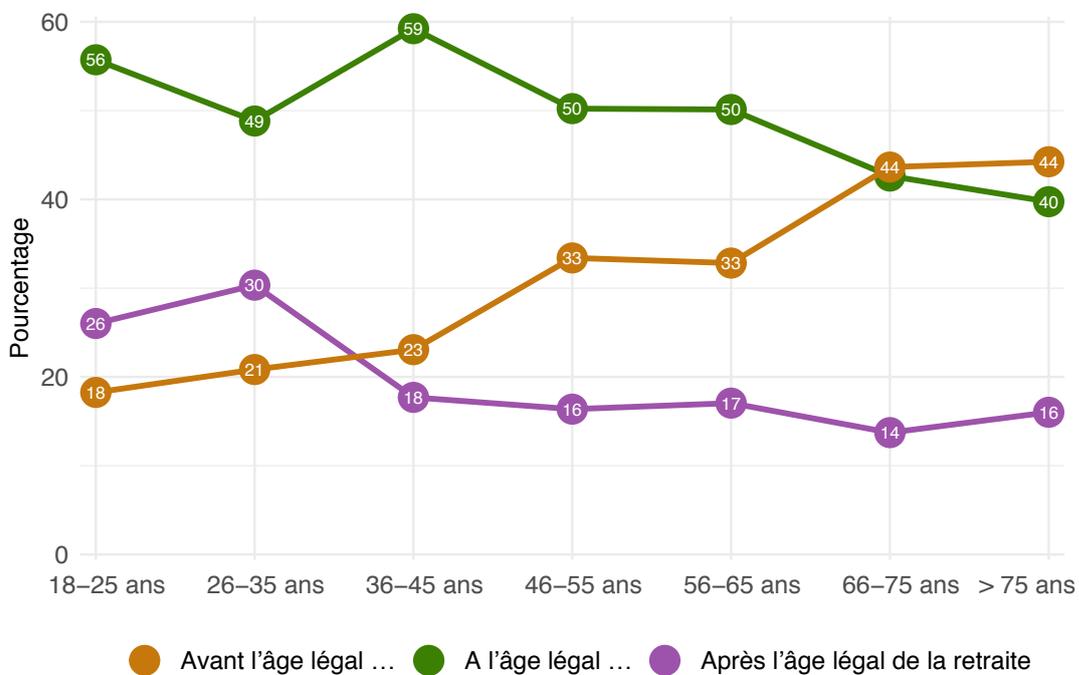


Figure 14: Date du départ à la retraite attendu ou effectif – en fonction de l'âge.

Chez les 18-35 ans, ils sont davantage à penser devoir travailler après l'âge légal de la retraite qu'à estimer pouvoir prendre une retraite anticipée. Le besoin d'une retraite anticipée n'existe pas en amont, mais se précise apparemment au cours de la vie active.

L'effet du vieillissement démographique est atténué et la sécurité financière à la retraite plus grande pour l'ensemble de la population si les actifs sont plus nombreux à travailler jusqu'à l'âge légal de la retraite, voire au-delà. Les interrogés se sont prononcés sur les conditions qui pourraient les pousser à travailler plus longtemps (Figure 15) ? Les répondants citent en premier lieu la possibilité d'une réduction progressive du temps de travail (42 pour cent). Lorsqu'il est question de flexibilisation de l'âge de la retraite, il s'agit généralement de l'individualisation du moment du départ à la retraite. Toutefois, la flexibilisation peut aussi se rapporter aux différentes personnes concernées, car nombre d'entre elles seraient prêtes à travailler plus longtemps, si elles pouvaient réduire progressivement leur temps de travail. Si le taux d'occupation est un facteur non négligeable, le type de travail compte moins en la matière. Seulement 18 pour cent des répondants estiment qu'une activité adaptée à leur âge pourrait leur permettre de retarder leur départ à la retraite. La possibilité d'un travail indépendant (27 pour cent) et un meilleur climat de travail (31 pour cent) revêtent en revanche une plus grande signification.

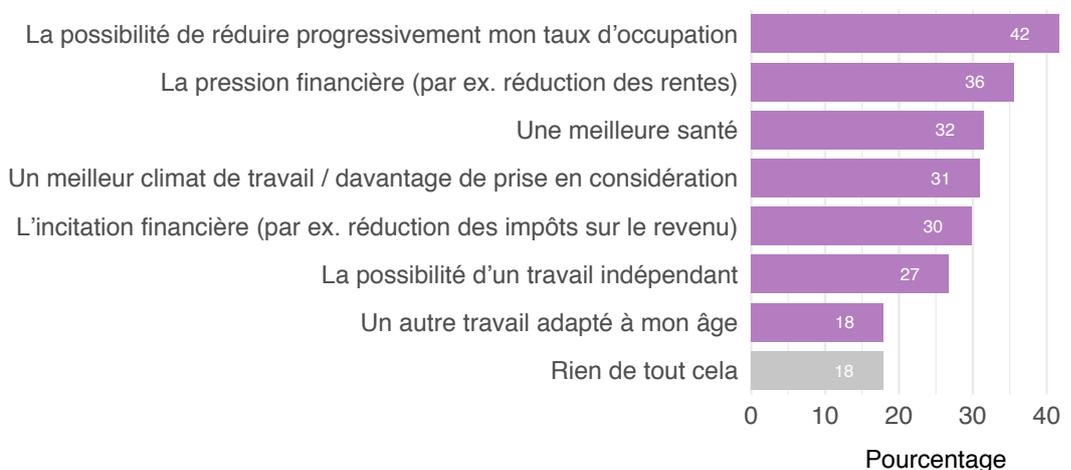


Figure 15: Facteurs qui pourraient contribuer (ont contribué) à un départ plus tardif à la retraite.

Parmi les facteurs qui ne portent pas directement sur le poste de travail, la pression financière, par exemple sous la forme de réductions des rentes, pourrait jouer un rôle en matière de date du départ à la retraite pour 36 pour cent de l'échantillon. Quelque 30 pour cent considèrent que des incitations financières pourraient éventuellement les amener à travailler plus longtemps.

L'appréciation de ces différents effets par l'ensemble de la population adulte n'est toutefois pas vraiment parlante. C'est surtout l'avis des personnes bientôt à la retraite qui est intéressant. La figure 16 montre que l'effet ressenti de toutes ces mesures et de tous ces facteurs diminue avec l'âge. Ce phénomène est particulièrement marquant concernant la possibilité d'exercer un travail indépendant, mais aussi la pression financière sur les rentes. En effet, 42 pour cent des 46-55 ans présument que la pression sur les rentes pourrait les inciter à reporter leur départ à la retraite. Les 56-65 ans ne sont plus que 12 pour cent à partager cet avis. Ceux qui approchent de l'âge de la retraite sont mieux à même d'estimer leurs perspectives financières. En l'occurrence, la plupart des personnes approchant l'âge de la retraite se sentent manifestement suffisamment bien protégées financièrement de sorte qu'une réduction des rentes n'exercerait aucun effet sur la date de leur départ à la retraite.

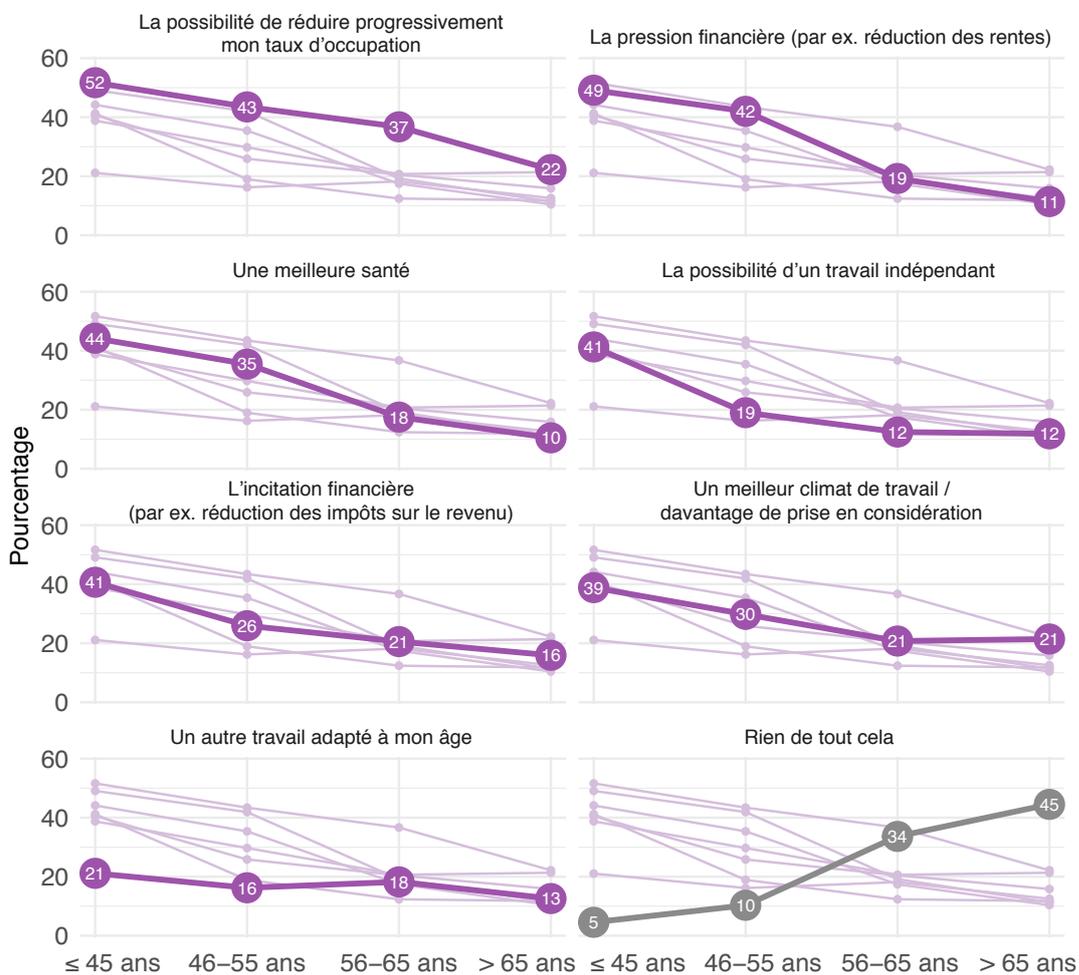


Figure 16: Facteurs qui pourraient contribuer (ont contribué) à un départ plus tardif à la retraite – en fonction de l'âge. Tous les facteurs sont indiqués en arrière-plan aux fins de comparaison.

Une seule des mesures citées trouve également un large écho auprès des personnes approchant l'âge de la retraite. Il s'agit de la possibilité de réduire progressivement son taux d'occupation. Pour 37 pour cent des 56-65 ans, cette possibilité pourrait les amener (aurait pu les amener) à repousser leur départ à la retraite. La flexibilisation de l'âge de la retraite est souvent considérée comme la voie royale vers un relèvement individualisé de l'âge de la retraite adapté aux conditions de vie de la personne considérée. Le passage graduel à la retraite est moins au cœur du débat. Ce sondage met en évidence que la possibilité de réduire progressivement son temps de travail constitue vraisemblablement l'approche la plus prometteuse en faveur d'un prolongement de la vie active.

3.2 Perspectives financières

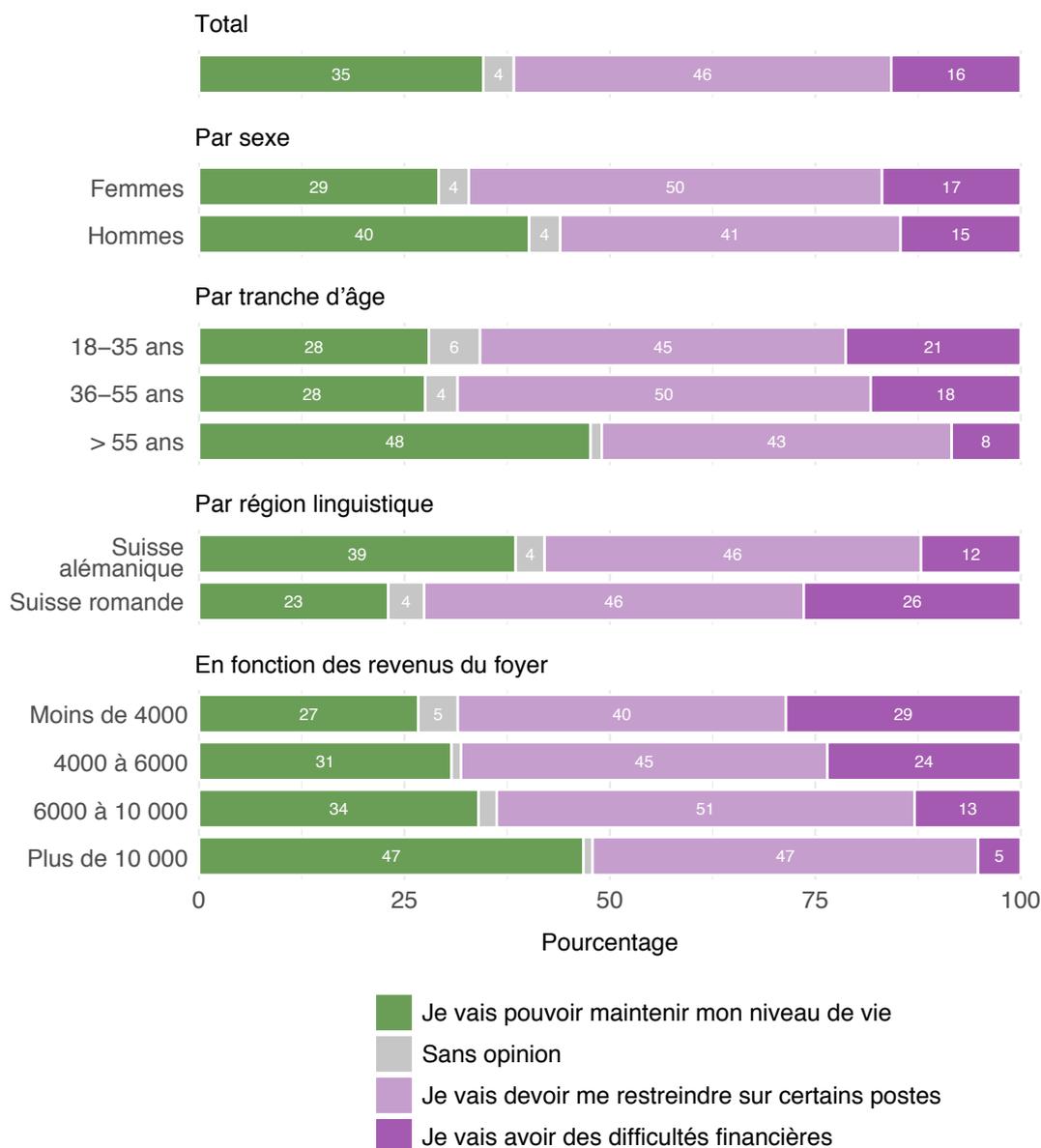


Figure 17: Evaluation des propres perspectives financières une fois à la retraite.

Seulement 35 pour cent des personnes interrogées pensent qu'elles pourront conserver leur niveau de vie une fois à la retraite, ceci sans restriction aucune. Par ailleurs, rares sont les personnes en Suisse à présumer qu'elles auront des difficultés financières une fois à la retraite. A ce sujet, les Suisses romands se montrent néanmoins nettement plus pessimistes. Plus d'un quart des répondants de Romandie craignent rencontrer des difficultés financières une fois à la retraite, alors qu'ils ne sont que 12 pour cent en Suisse alémanique. Il est intéressant de

noter qu'après 55 ans, les interviewés se montrent nettement plus optimistes en la matière que les jeunes générations (Figure 17).

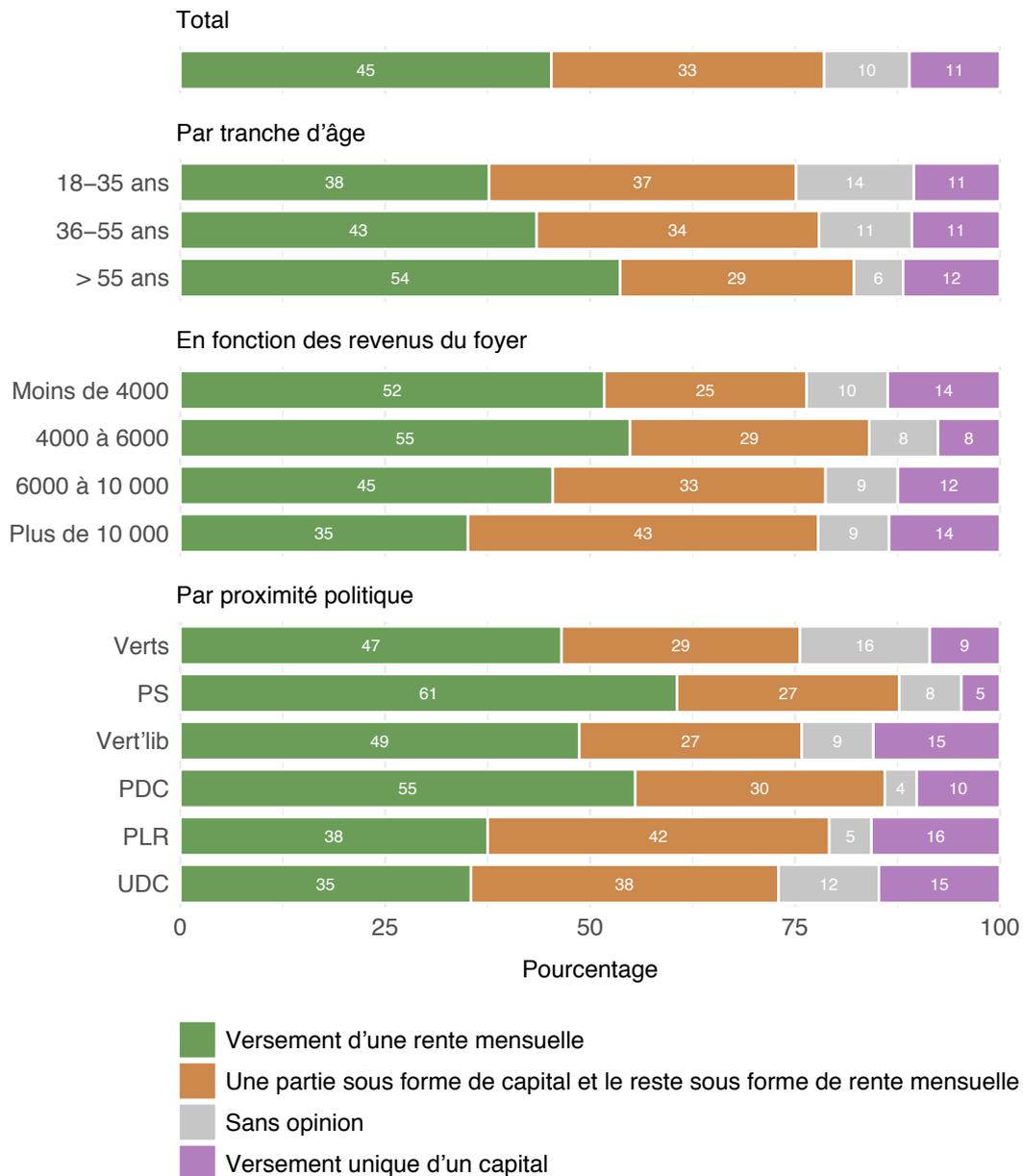


Figure 18: Forme privilégiée de perception de l'avoir de la caisse de pension.

Concernant les perspectives financières, les résultats relatifs à la forme privilégiée de perception de l'avoir de la caisse de pension, issu de la prévoyance professionnelle, sont également instructifs. Seulement un dixième des interrogés souhaitent percevoir leurs avoirs LPP sous la forme d'un versement unique en capital. Ils privilégient dans leur majorité la perception de leurs avoirs LPP sous forme de rente. Il est intéressant de noter que la variante privilégiée ne dépend pas uniquement des revenus et de l'âge, mais aussi de la proximité politique. En

particulier, les sympathisants du PS et du PDC se montrent nettement moins intéressés par le fait de pouvoir disposer du capital accumulé que ceux de l'UDC et du PLR (Figure 18).

3.3 Risque de dépendance

Le risque de dépendance augmente au cours de la vie. Les Suisses s'estiment-ils bien couverts au cas où ils devraient perdre leur autonomie et se retrouver dépendants (Figure 19) ? Seulement un quart tout juste de la population suisse se sent suffisamment bien protégé dans un tel cas. Ils sont 45 pour cent à s'estimer en partie protégés et un cinquième ne se considèrent par contre absolument pas protégés.

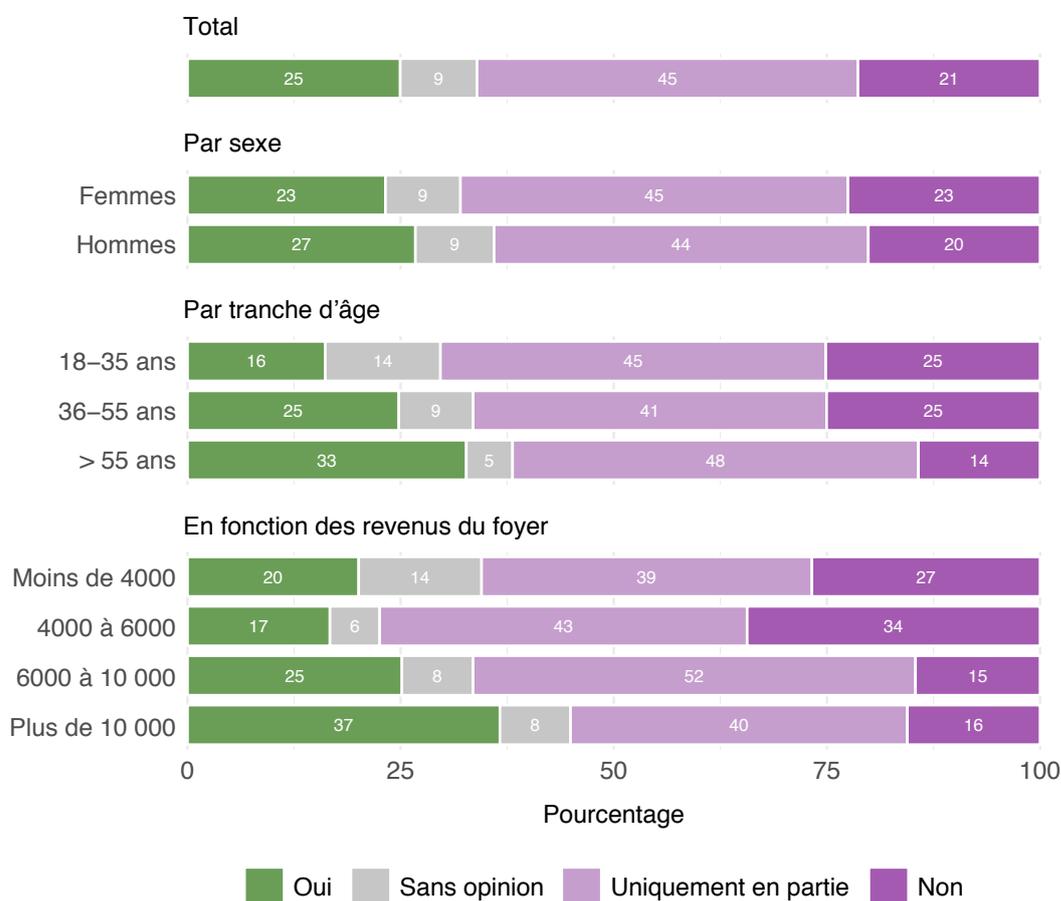


Figure 19: Les personnes interrogées se sentent-elles suffisamment protégées si elles devaient se retrouver dépendantes.

La dépendance ne s'accompagne pas uniquement d'un risque financier, mais également d'autres conséquences qui soucient tout autant les personnes interrogées (Figure 20). Deux tiers de l'échantillon s'inquiètent de la perte d'autonomie que

cela implique. Ils sont tout aussi nombreux à craindre se retrouver à la charge des autres. Pour plus de la moitié des interrogés, les inquiétudes sont également d'ordre financier. Étonnamment, les répondants s'inquiètent beaucoup moins de savoir si, et par qui, cette assistance leur sera apportée. La situation familiale et la qualité du système de soins semblent la plupart du temps considérées comme suffisantes.

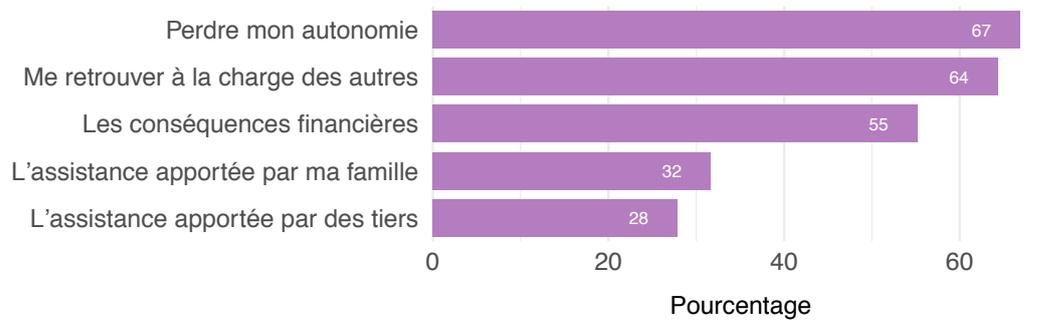


Figure 20: Éléments d'inquiétude en cas de perte d'autonomie et de dépendance.

Alors que la perte de l'autonomie et la crainte d'être une charge pour les autres sont largement répandues, tous groupes d'âge confondus, l'inquiétude liée aux conséquences financières de la dépendance dépend beaucoup de l'âge (Figure 21). Les jeunes disposent d'un capital de prévoyance moindre et la perte de revenus liée à la dépendance est potentiellement beaucoup plus importante. Pour autant, 43 pour cent des 66-75 ans demeurent toujours inquiets quant aux conséquences financières d'une perte d'autonomie. Cela montre le rôle crucial de la question des soins, souvent oubliée au quotidien, lors du passage de la vie active à la retraite au regard de la sécurité financière et de la prévoyance.

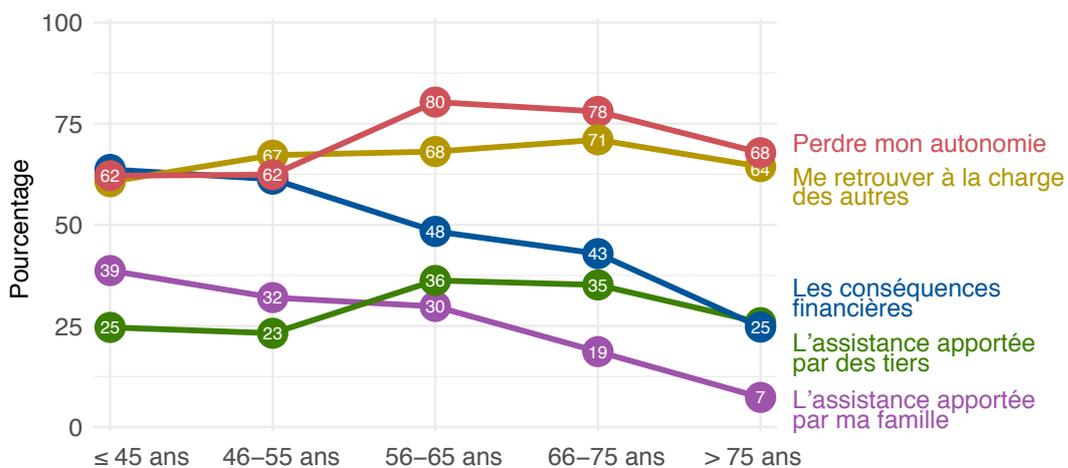


Figure 21: Éléments d'inquiétude en cas de perte d'autonomie et de dépendance – en fonction de l'âge.

4 Les défis de la prévoyance vieillesse

Les attentes personnelles en matière de prévoyance individuelle sont une chose, les considérations d'ordre politique du système des rentes par la population suisse en sont une autre. La deuxième partie de ce chapitre consacré à la prévoyance vieillesse porte donc sur ce second aspect : les Suisses considèrent-ils que leurs rentes sont sécurisées ? Jusqu'à quel point ? Que pensent-ils des différents systèmes de prévoyance ? Quelles approches réformatrices préconisent-ils ?

4.1 La majorité s'attend à une baisse des rentes

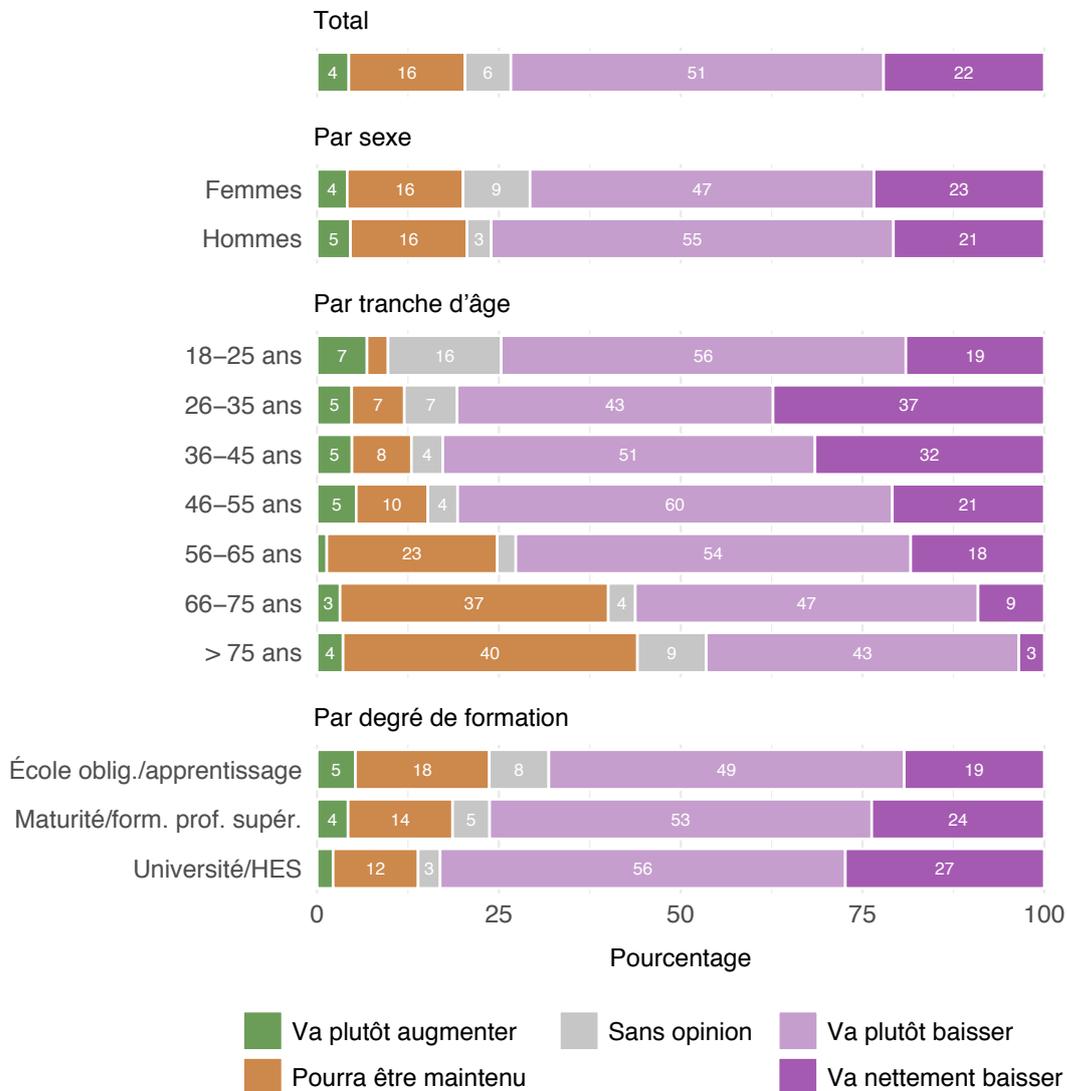


Figure 22: Opinion concernant l'évolution future du niveau des rentes en Suisse.

Près de trois quarts de l'échantillon pensent que le niveau des rentes va baisser en Suisse dans le futur. 22 pour cent s'attendent même à une baisse drastique. Très rares (4 pour cent) sont ceux qui croient à une augmentation des rentes et seulement 16 pour cent considèrent que le niveau des rentes va rester stable (Figure 22).

Plus le niveau d'études est élevé, plus les personnes se montrent sceptiques quant au caractère garanti du niveau des rentes. L'opinion ne diverge pas vraiment en fonction du sexe. Par contre, elle varie énormément en fonction de l'âge. Les personnes déjà à l'âge de la retraite sont nettement plus optimistes concernant l'avenir des rentes en Suisse que les jeunes générations. Les plus sceptiques sont les 26-35 ans; l'âge avançant, le scepticisme est ensuite de moins en moins prononcé. C'est chez les très jeunes adultes (18-25 ans) que la part des « Sans opinion » est la plus importante. A cet âge, les rentes ne semblent pas vraiment relever des thèmes prioritaires. D'une manière générale, plus la retraite est lointaine, plus grand est le scepticisme concernant l'avenir des rentes.

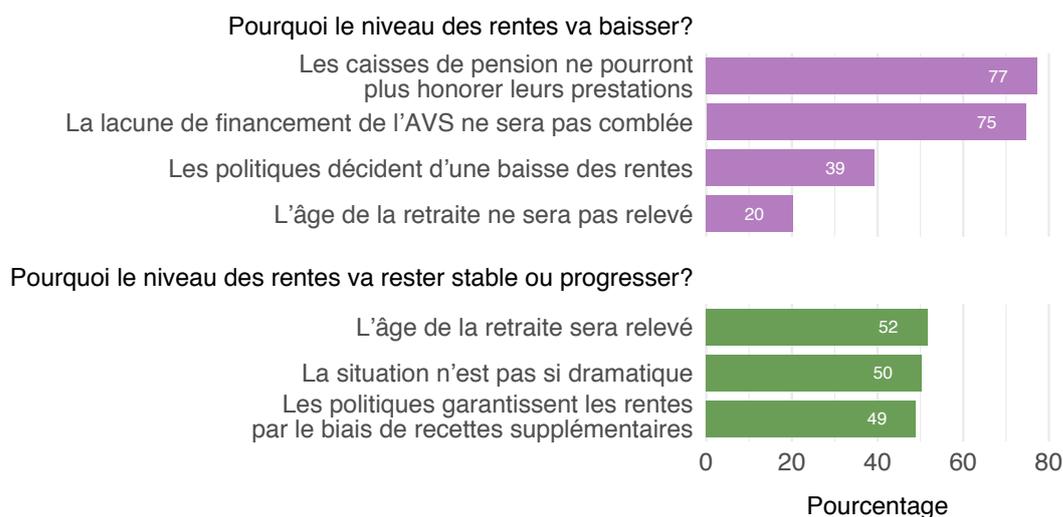


Figure 23: Raisons pour lesquelles les personnes interrogées pensent que le niveau des rentes va rester stable, va baisser ou va progresser.

Mais pour quelles raisons la plupart des répondants s'attendent-ils à une baisse des rentes? Interrogés sur les raisons de leurs prédictions, un constat très clair s'impose (Figure 23). Seule une minorité pense que les réductions des rentes relèvent de décisions effectives des politiques. La grande majorité s'attend à une baisse des rentes du fait justement de l'absence de mesures politiques. Parmi les personnes s'attendant à une baisse des rentes, 77 pour cent appuient leur estimation sur le fait que les caisses de pension ne seront plus en mesure de verser les prestations. Elles sont pratiquement autant (75 pour cent) à penser que l'incapacité à combler les lacunes de financement de l'AVS sera responsable de la baisse des rentes. Cette vision des choses traduit l'espoir que le système est

en quelque sorte capable de s'auto-réformer. Pour la majorité des répondants, si ce ne sont effectivement pas les politiques qui réduisent les rentes de manière active, celles-ci diminuent néanmoins pratiquement toutes seules du fait des déficits. Concernant les éléments qui parlent en faveur d'une certaine stabilité des rentes, le tableau est moins net. Certains pensent que la stabilisation découlera du relèvement de l'âge de la retraite, d'autres de la garantie des rentes par le biais de recettes supplémentaires. Ils sont tout autant à estimer que la situation n'est pas aussi dramatique que l'on veut bien leur faire croire. Cet avis est essentiellement partagé par les plus âgés. Ceci s'explique vraisemblablement par leur vécu : il y a plusieurs années déjà que la question des rentes est d'actualité, or, elles n'ont jusqu'ici pas vraiment été revues à la baisse. Il est également probable que les personnes plus âgées répondent à cette question uniquement en se fondant sur leur propre horizon temporel, lequel est relativement court, raison pour laquelle elles sont moins inquiètes.

4.2 Comparaison des systèmes de capitalisation et de répartition

Depuis 1948, l'assurance vieillesse et survivants (AVS), le premier pilier de la prévoyance vieillesse, repose sur le principe dit de la répartition. En vertu de ce principe, les jeunes actifs financent les rentes des retraités. La prévoyance professionnelle (LPP), le deuxième pilier, repose en revanche sur celui de la capitalisation. Ici, chacun épargne pour alimenter ses propres rentes de vieillesse. Quelles sont les caractéristiques positives mises en avant pour chacune de ces deux variantes ?

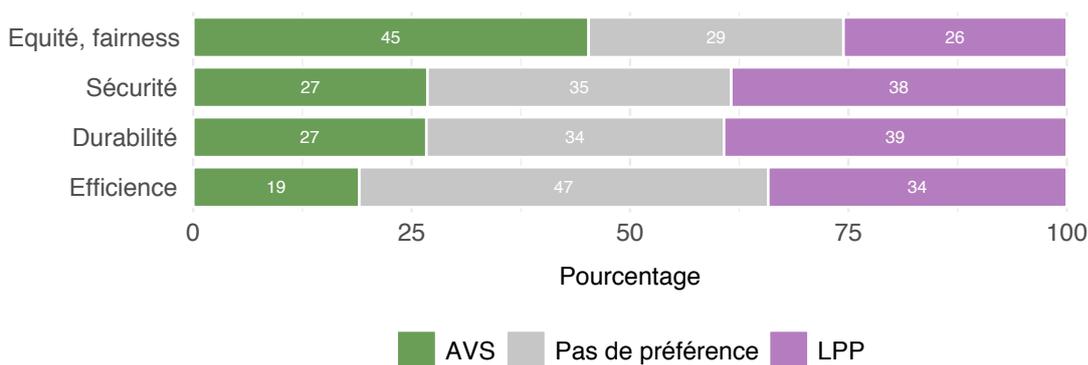


Figure 24: Caractéristiques positives de ces deux principes de prévoyance.

L'étude montre que trois des quatre caractéristiques positives mentionnées sont plutôt mises en relation avec la LPP et le système de la capitalisation qu'avec l'AVS et le système de la répartition. En effet, le principe de la prévoyance

professionnelle obligatoire dans le deuxième pilier (LPP) a tendance à être considéré comme plus sûr, plus durable et plus efficace. Concrètement, 38 pour cent estiment que la LPP est avantageuse en termes de sécurité des rentes contre 27 pour cent pour l'AVS. Le reste de l'échantillon pense qu'aucun des deux systèmes n'est plus sûr que l'autre. Concernant la question de la durabilité, les résultats sont pratiquement identiques. Il est surprenant de noter que seulement 19 pour cent jugent comme plus efficace le principe de la répartition de l'AVS. A l'inverse, 34 pour cent s'accordent à dire que le système de la capitalisation est plus performant. Comparé à la LPP, le système de répartition de l'AVS est bien plus souvent mis en relation avec la caractéristique d'équité. Inhérent à l'AVS, le transfert entre les jeunes et les vieux ainsi qu'entre ceux qui ont de meilleurs revenus et les autres est davantage relié au concept d'équité (Figure 24).

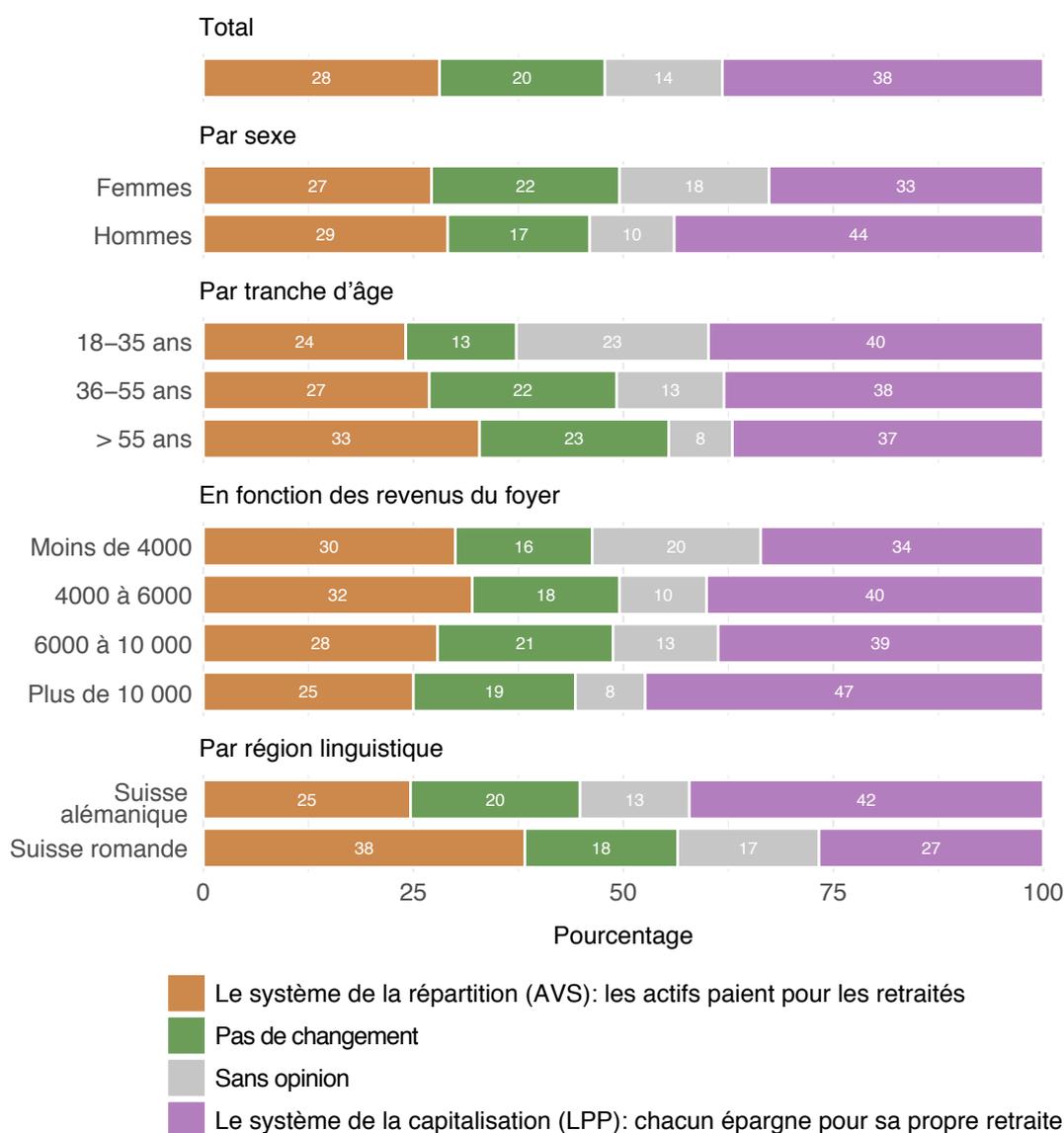


Figure 25: Le principe de prévoyance qui doit à l'avenir passer au premier plan – en fonction de critères sociodémographiques.

Lorsqu'il est question de déterminer le principe de prévoyance qui doit gagner en importance, la tendance en faveur du principe de la capitalisation (LPP) se confirme. Pour 38 pour cent des suisses, ce système doit revêtir à l'avenir une importance plus grande en matière de financement des rentes. Ils ne sont que 28 pour cent à souhaiter un transfert en faveur du premier pilier (AVS) reposant sur le système de la répartition. Il ressort de l'analyse détaillée que ce sont surtout les hommes, les Suisses allemands et les personnes aux revenus élevés qui souhaitent un passage au système de la capitalisation (Figure 25).

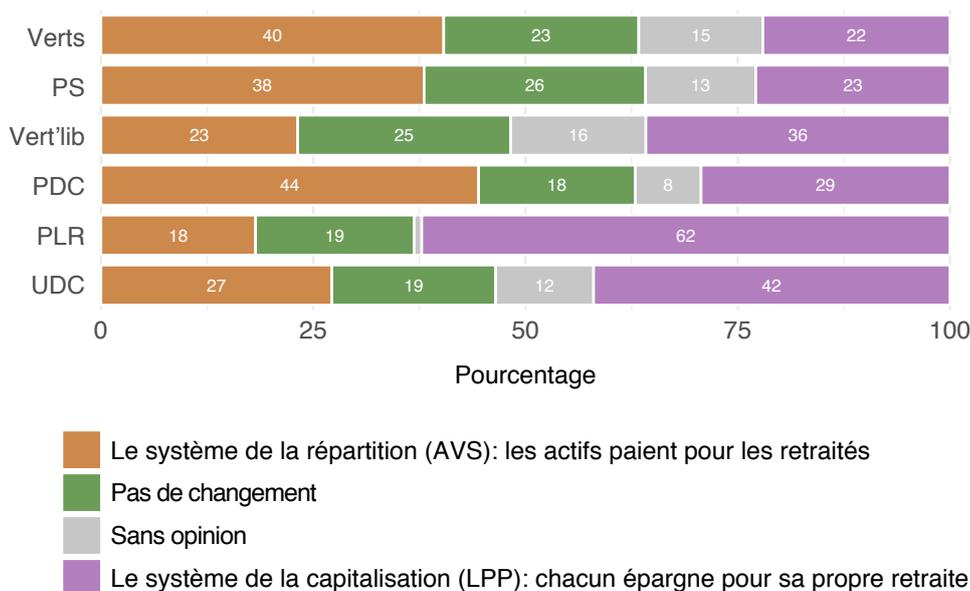


Figure 26: Le principe de prévoyance qui doit à l'avenir passer au premier plan – en fonction de la proximité politique.

Le choix de privilégier la généralisation du système de la capitalisation par rapport à celui de la répartition, ou inversement, découle essentiellement de la proximité politique. Ce sont surtout les sympathisants du PLR et, dans une moindre mesure, ceux de l'UDC et des Vert'Libéraux qui préconisent une extension du principe de la capitalisation (LPP). A gauche (PS, Les Verts), mais aussi pour le PDC, les résultats sont inversés (Figure 26).

Les répondants estiment dans leur majorité que le système de prévoyance doit plutôt évoluer vers le système de la capitalisation. Ce principe est-il vraiment profondément ancré dans la population (Figure 27) ? Les personnes interrogées ont été confrontées à l'affirmation suivante : « Le taux de conversion détermine la portion de l'avoir de la caisse de pension (LPP) qui est versée chaque année. Si l'espérance de vie augmente et si le taux de conversion n'est pas réduit, alors cela crée un déficit. Comment faire pour éviter cela ? » Seulement neuf pour cent des interrogés considèrent que les jeunes assurés sont la solution au problème.

Ils s'accordent à dire qu'il revient à ces derniers de combler le déficit avec leurs cotisations d'assurance. Cela signifie que seule une petite minorité soutient le passage insidieux de la LPP du système de la capitalisation au système de la répartition, tel qu'il s'effectue déjà aujourd'hui au regard du niveau actuel du taux de conversion. Dans le même temps, seule une minorité relativement faible (23 pour cent) estime à vrai dire que la solution des problèmes structurels doit être obtenue par la réduction du taux de conversion. C'est surtout la socialisation du déficit qui semble considérée comme la meilleure solution. En effet, 42 pour cent estiment que la collectivité (par exemple sous la forme de contributions de la taxe sur la valeur ajoutée) doit couvrir le déficit des caisses de pension. Comme le montrent les réponses des participants, si le principe de la capitalisation du deuxième pilier est considéré d'un bon œil en tant que principe, il y a néanmoins une propension latente à le sacrifier en faveur de la garantie de rentes supérieures.

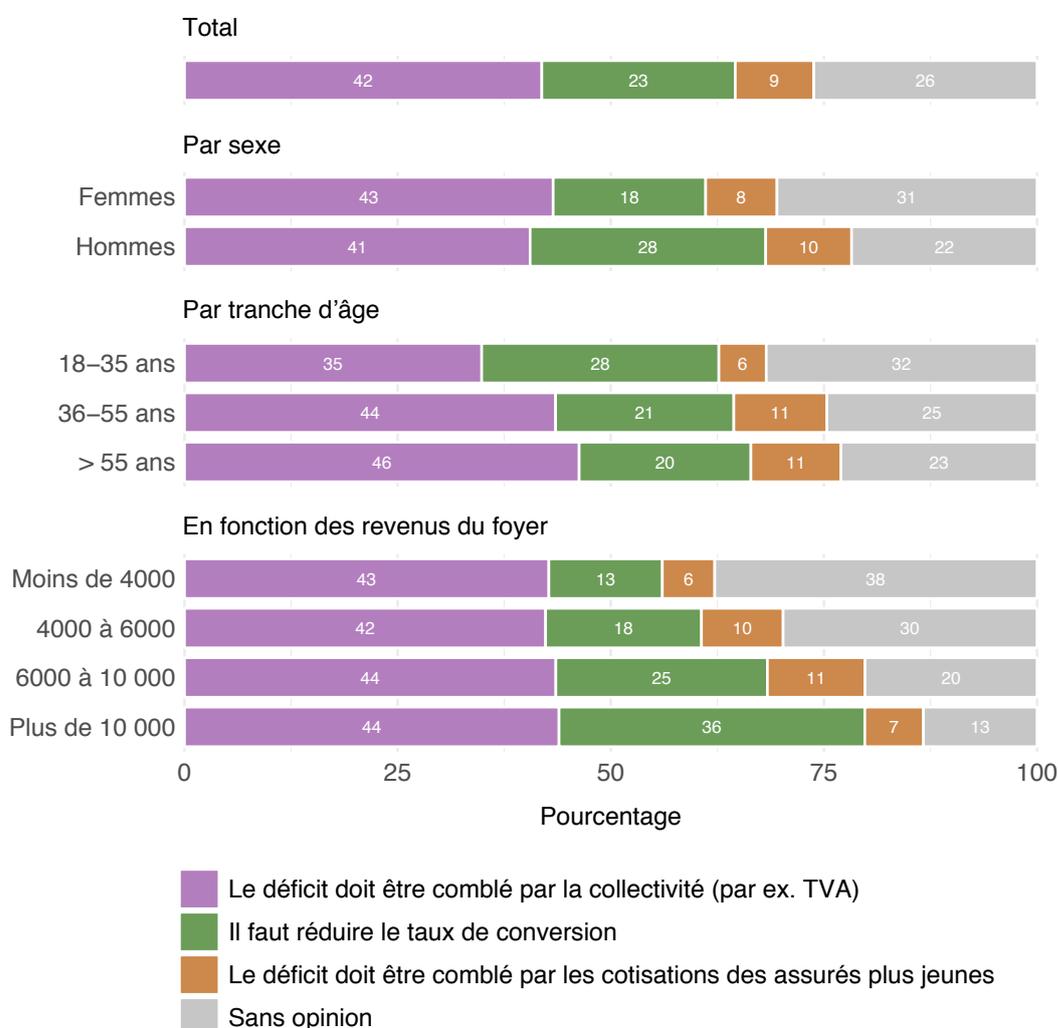


Figure 27: Méthodes pour compenser le déficit enregistré par les caisses de pension du fait de l'allongement de l'espérance de vie.

La propension à vouloir répercuter sur la collectivité le déficit des caisses de pension s'étend à toutes les couches de la population. Les hommes, les jeunes et ceux aux revenus élevés se montrent les plus favorables à une réduction du taux de conversion.

4.3 Impulsions pour une réforme des rentes

Que pense en général la population des différentes orientations et approches en faveur du rétablissement de l'équilibre du système suisse des retraites ? Quels types de mesures doivent être privilégiés pour la réforme des retraites, et lesquels vaut-il mieux laisser de côté ?

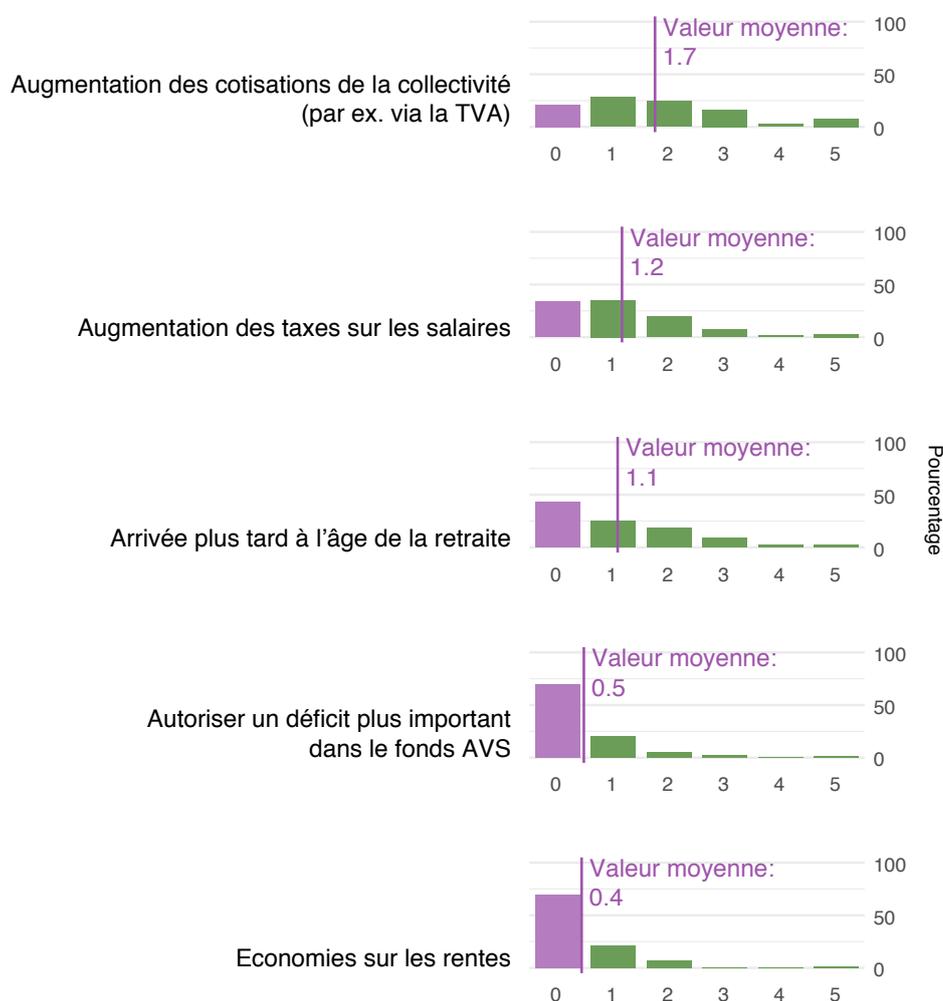


Figure 28: Evaluation de différentes solutions pour combler la lacune de financement de l'AVS (cinq points devaient être répartis entre cinq mesures).

En la matière, l'accent a surtout été mis sur le premier pilier (Figure 28). Les répondants devaient répartir cinq points sur cinq mesures contribuant à combler la lacune de financement de l'AVS. Pour l'échantillon, la solution réside clairement du côté des rentrées d'argent. La mesure qui consiste à relever les contributions de la collectivité (par ex. via la taxe sur la valeur ajoutée) obtient une moyenne de 1,7 point. Les répondants sont un peu moins d'un quart à vouloir y renoncer totalement et n'accordent aucun point à cette mesure.

Le relèvement des cotisations retenues sur les salaires arrive en deuxième position, néanmoins loin derrière le relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette mesure obtient en moyenne 1,2 point. Avec 1,1 point en moyenne, donc pratiquement à égalité, c'est le relèvement de l'âge de la retraite qui est préconisé. Une majorité des répondants a attribué un des cinq points au relèvement de l'âge de la retraite. A l'inverse, deux mesures en lien avec le fonds AVS ont été largement rejetées. Il s'agit d'une part de la possibilité d'un déficit plus important encore (0,5 point) et, d'autre part, de celle d'une réduction des rentes (0,4 point). Cela illustre le dilemme de la réforme de la prévoyance vieillesse à l'ère du tournant démographique : si la majorité s'entend pour éviter toute aggravation du déficit, il faut aussi que les rentes soient le moins touchées possible.

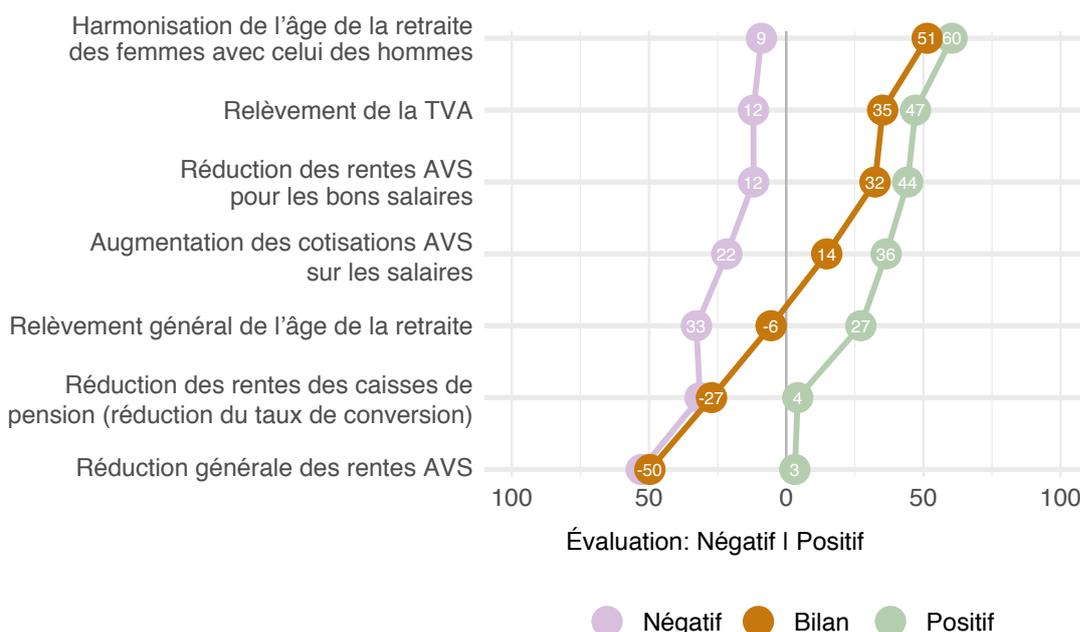


Figure 29: Evaluation de différentes mesures sur la réforme de la prévoyance vieillesse.

Aussi bien concernant la LPP que l'AVS, les répondants se montrent largement favorables au fait de laisser la collectivité contribuer à la garantie des rentes. Par contre, dès qu'il est question de mesures concrètes en faveur de la réforme des rentes, les points de vue changent subitement de manière surprenante. Les personnes interrogées ont été invitées à sélectionner parmi sept mesures concrètes

celle qu'elles soutiennent sans réserve et celle qu'elles rejettent catégoriquement (Figure 29).

La mesure soutenue par excellence est celle de l'harmonisation de l'âge de la retraite des femmes sur celui des hommes. 60 pour cent y sont explicitement favorables et seulement neuf pour cent absolument contre. Cette mesure obtient donc une approbation supérieure à celle relative au relèvement de la TVA, laquelle arrive en deuxième position. La mesure prônant une réduction des rentes AVS pour les bons salaires obtient un score étonnamment élevé. 44 pour cent sont explicitement pour et seulement 12 pour cent catégoriquement contre. Concernant le relèvement généralisé de l'âge de la retraite, les partisans et les détracteurs sont à l'équilibre. L'importante résistance contre la réduction des rentes dans le deuxième et en particulier dans le premier pilier transparait ici aussi. Comme nous l'avons montré plus haut, les personnes s'attendent dans leur majorité à une baisse des rentes en Suisse dans le futur. Dans le même temps, un vent d'insurrection souffle contre toute mesure politique allant dans ce sens. Ce phénomène confirme les prévisions des répondants : pour la majorité d'entre eux, les réductions des rentes ne seront pas le résultat de décisions actives des politiques mais découleront plutôt d'une évolution insidieuse de la situation rendant une telle mesure inévitable.

5 Stabilité du système politique

Le sentiment de sécurité prend naissance au quotidien dans l'environnement social du lieu de vie et se nourrit aussi des systèmes publics et privés de sécurisation et de prévoyance. Toutefois, tout ceci présuppose un système politique spécifique veillant à l'instauration d'un cadre global plus ou moins stable. Ce dernier chapitre est entièrement consacré à ce cadre et à ses caractéristiques typiquement suisses qui ont jusqu'ici largement contribué à l'exceptionnelle stabilité de ce pays, y compris pendant les périodes mouvementées. Que pense la population suisse des principes qui sous-tendent le système suisse ? Lesquels sont importants ? Lesquels sont menacés ? Et quels sont ceux qui sont importants pour les personnes interrogées, y compris à titre personnel ?

5.1 Importance des principes qui sous-tendent le système suisse

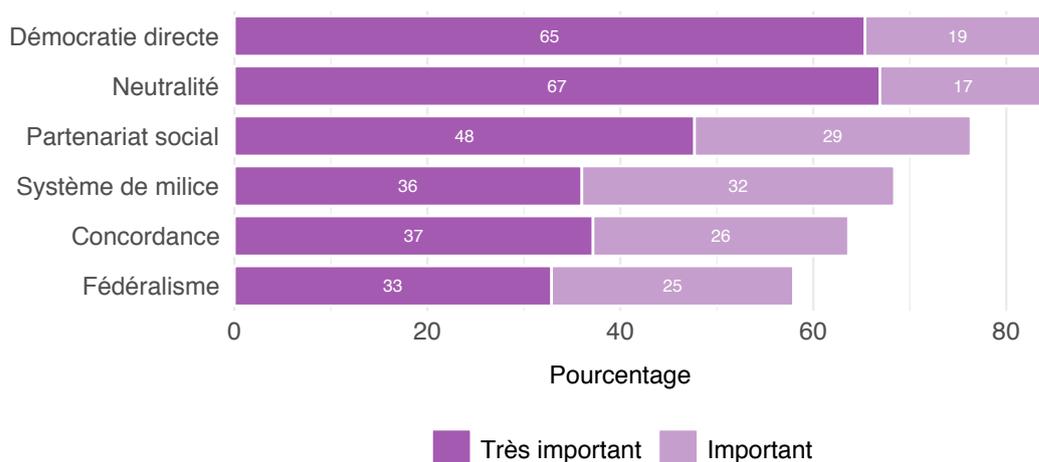


Figure 30: Opinion quant à l'importance des caractéristiques typiques de l'organisation politique et sociale de la Suisse.

De nos jours, la population continue d'accorder une grande importance aux principes fondamentaux qui sous-tendent le système politique et social suisse. Ce constat est particulièrement sans appel en ce qui concerne le principe de la démocratie directe et celui de la neutralité : 84 pour cent estiment « important » à « très important » que les électeurs puissent se prononcer directement sur des projets précis et que la Suisse ne participe pas aux conflits armés. La démocratie directe en particulier est pareillement saluée par tous les grands partis politiques suisses. Le partenariat social arrive en troisième position des principes les plus importants : il s'agit de ce principe selon lequel les organisations patronales et

syndicales s'efforcent de trouver des solutions à l'amiable. Ce principe revêt une importance particulière pour les sympathisants des partis de gauche et du centre. Pour sa part, le système de milice, c'est-à-dire l'exercice de fonctions officielles à titre d'activité accessoire, est particulièrement prisé par les électeurs des partis bourgeois. La concordance (implication du plus grand nombre possible de partis, d'associations, etc. dans les décisions politiques) et le fédéralisme (répartition décentralisée du pouvoir au niveau de la Confédération, des cantons et des communes) sont globalement considérés comme moins importants – même si respectivement plus de la moitié de la population les considère comme importants à très importants (Figure 30 et 31).

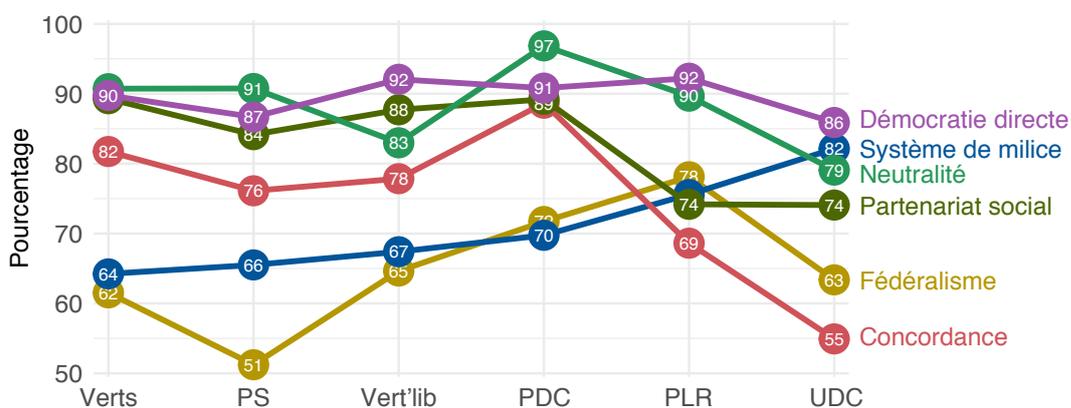


Figure 31: Opinion quant à l'importance des caractéristiques typiques de l'organisation politique et sociale de la Suisse – en fonction de la proximité politique.

En Suisse, les principes du système politique et social sont-ils menacés parce qu'ils ne sont pas assez appliqués ?

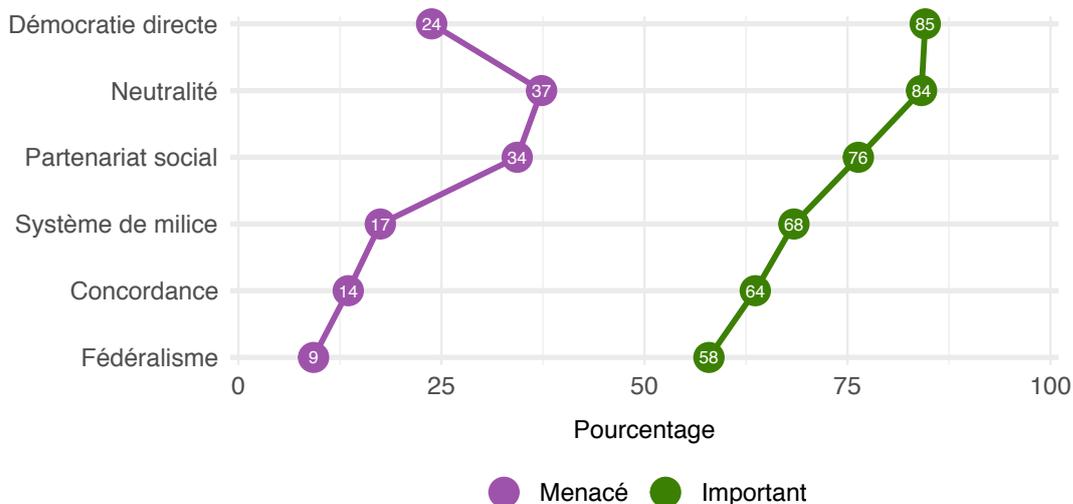


Figure 32: Principes considérés comme menacés car trop peu appliqués.

Les personnes interrogées ne sont pas de cet avis. Elles s'accordent à dire que ces principes sont bien ancrés dans la société (Figure 32). La neutralité et le partenariat social sont les deux principes considérés comme les plus menacés. En effet, plus d'un tiers des interrogés estiment respectivement que ces deux principes sont trop peu respectés.

5.2 Importance dans l'absolu et à titre individuel

La population déclare que les principes fondamentaux qui sous-tendent le système politique et social suisse sont importants pour le pays, comme l'illustre la figure 30. Pour autant, la figure 33 montre bien que ces mêmes principes revêtent nettement moins d'importance pour les interviewés lorsqu'ils les considèrent uniquement à titre personnel – l'écart est significatif en la matière. Si la démocratie directe et la neutralité demeurent importantes à titre personnel pour respectivement 60 et 55 pour cent de l'échantillon, les répondants ne sont plus que quatre sur dix à valider le partenariat social. Quant aux autres principes, ils ne sont qu'un cinquième à y accorder une importance à titre personnel.

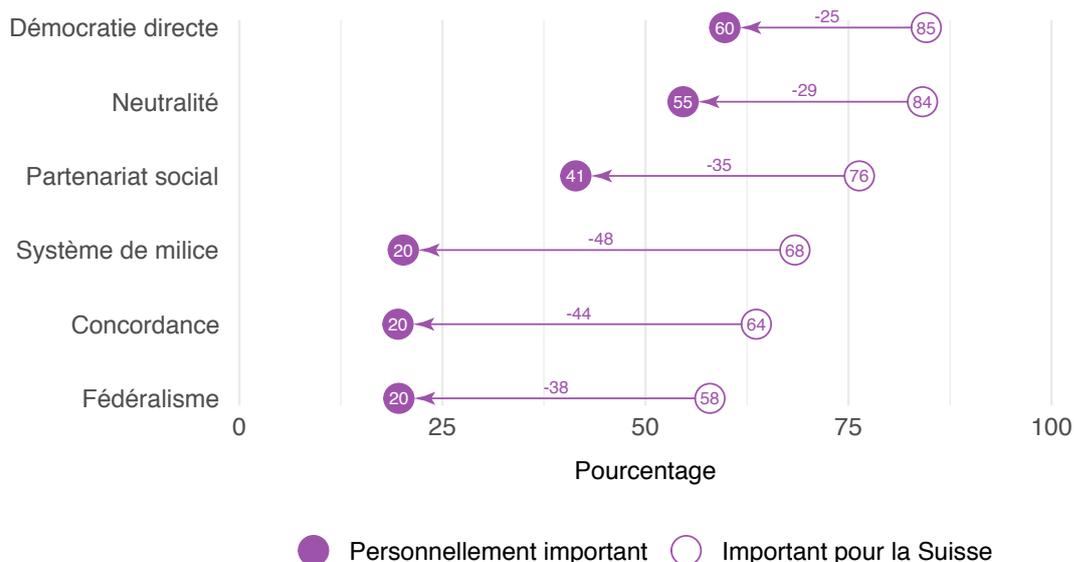


Figure 33: Opinion quant à l'importance des principes pour la Suisse et pour les répondants à titre personnel.

Ceux qui déclarent ne pas systématiquement aller voter à chaque votation accordent moins d'importance à la démocratie directe que ceux qui y participent régulièrement (Figure 34). Rien d'étonnant à cela. Or, même les répondants qui ne participent qu'irrégulièrement, voire pas du tout, aux votations considèrent globalement la démocratie directe comme un principe fondamental. 59 pour cent d'entre eux estiment que la démocratie directe est essentielle pour la Suisse ;

et pour un tiers de ceux qui ne vont pas voter, elle joue un rôle majeur à titre personnel.

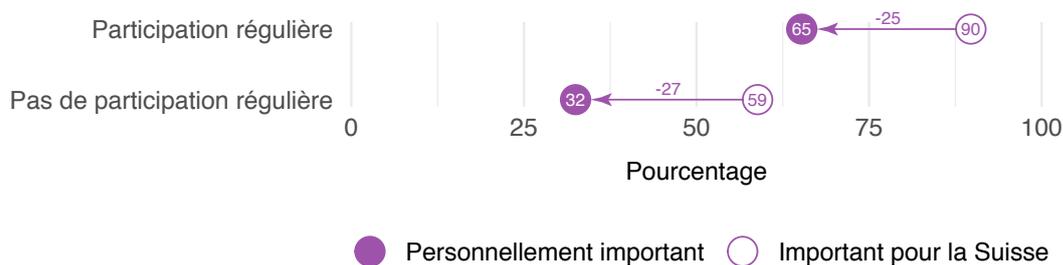


Figure 34: Opinion quant à l'importance de la démocratie directe – en fonction de la fréquence de votation.

La population considère que le système de milice est fondamental pour la Suisse. Les personnes interrogées estiment néanmoins qu'il revêt une importance nettement moindre pour elles à titre personnel – il y a là un véritable écart. Même les répondants exerçant une fonction de milice (par ex. commission scolaire, conseil municipal, etc.) ne sont que 52 pour cent à estimer que le système de milice joue un rôle notable pour eux à titre personnel. Pour le reste de la population sans fonction de milice, ce chiffre tombe à 17 pour cent (Figure 35).

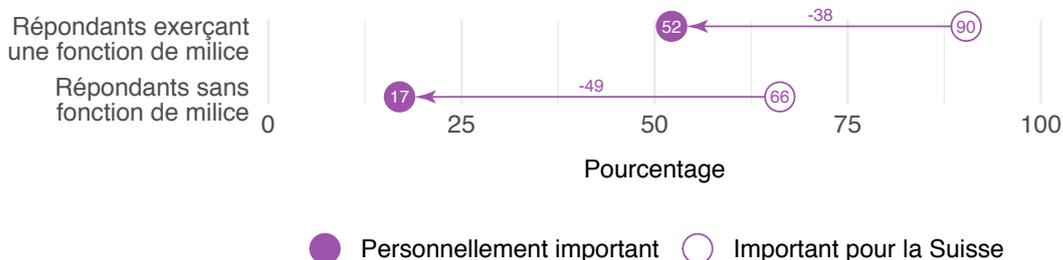


Figure 35: Opinion quant à l'importance du système de milice – en fonction de l'exercice d'une fonction de milice.

Il ressort de cette enquête que les piliers du système politique suisse bénéficient d'une grande aura. Ils sont considérés comme des principes essentiels par une large à très large majorité de la population. Pour autant, le fossé est considérable entre les différents principes étudiés. Alors que la démocratie directe et la neutralité sont deux principes profondément ancrés, y compris dans le champ de valeurs personnelles des interviewés, cela n'est pas vraiment le cas des autres principes. Seuls les principes de démocratie directe et de neutralité sont considérés comme décisifs par une majorité d'entre eux, y compris à titre personnel. A l'inverse, les principes de fédéralisme, de concordance et de milice ne revêtent une importance

à titre personnel que pour respectivement un cinquième des répondants. Si ces principes, démocratie directe et neutralité mises à part, sont essentiellement considérés comme des grandeurs abstraites, ils sont alors exposés à une perte de leur substance. Bien que validés en théorie, ces trois principes risquent de ne plus rencontrer beaucoup d'adhésion à l'avenir. Il n'y a là pas forcément de contradiction à ce que les interrogés soient peu nombreux à considérer justement les principes de fédéralisme, de concordance et de milice comme menacés (Figure 32). Cette menace n'est pas perçue, car elle s'accompagne d'une perte insidieuse de signification de ces principes.

6 Méthodologie

Les données ont été collectées entre le 15 et le 24 avril 2019. Les participants ont été recrutés parmi l'intervista Online Panel (*opt-in online survey*). L'étude repose sur les réponses de 1013 personnes.

L'échantillon de l'intervista Online Panel a été analysé selon le sexe, l'âge et la région linguistique. Par ailleurs, l'échantillon a été redressé au moyen de la méthodologie IPF (*Iterative Proportional Fitting*, également appelée *Raking* ou *Raking Ratio*) en fonction du niveau de formation et de la proximité politique. La population de base se définit comme la population germanophone et francophone résidant en Suisse et âgée de 18 ans et plus. Les distributions marginales de ces critères ont été prises en compte séparément pour la Suisse alémanique et la Suisse romande. Le redressement ainsi obtenu est garant d'une représentativité sociodémographique élevée de l'échantillon. Pour le présent échantillon, la marge d'erreur est de +/-2,85 points pour un pourcentage observé de 50% avec un intervalle de confiance à 95%.

